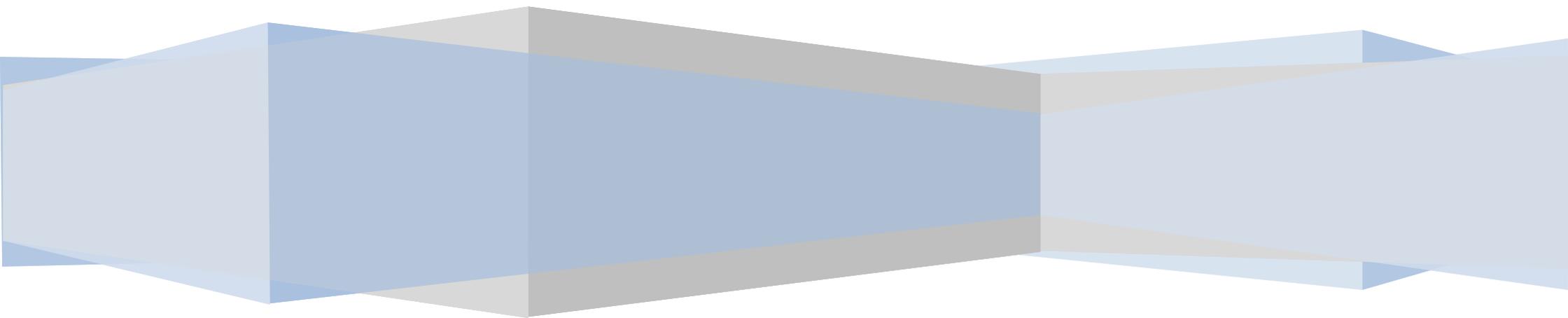


# **BEITY**

## **MONITORING DES MEDIAS**

## **LES VIOLENCES DE GENRE AU FIL DE LA PRESSE QUOTIDIENNE**

**Rapport préliminaire 1 : JANVIER-MARS 2016**



## AVERTISSEMENT

Ce rapport est le fruit d'un travail d'équipe. Il a été réalisé sur observation de **Wafa FRAOUES, Hanene JENDOUBI, Yoldoz BETTAIEB, Raoudha FERCHICHI, Sarra AJILI, Nawel IDOUDI** et la coordination de **Sana Ben Achour**.

Il a fait l'objet d'un premier échange entre les équipes de l'association BEITY pour les femmes victimes de discriminations, de violences de genre et d'exclusion économiques et sociales et les journalistes ou professionnels de la communication, présents à la journée de Dialogue du 30 septembre 2016. Celle-ci a regroupé les professionnels et les activistes représentant les organes suivants : LA TAP, ECHOUROUQ, LE TEMPS, LA PRESSE, TELVZA TV, RADIO JEUNE, LE SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES TUNISIENS, LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION CULTURELLE, Les ASSOCIATIONS BEITY, YAQADHA, NASHAZ, DANNER.

Ce rapport, le premier d'une série de quatre (un par trimestre de l'année 2016) ne prétend ni à l'exhaustivité ni à la « vérité ». Il n'est surtout pas exempt de lacunes. Son ambition est modeste. Fournir un outil aux débats et aux échanges entre activistes des droits humains des femmes et médiateurs pour un combat commun pour la dignité, l'égalité, la non discrimination.

## PRELIMINAIRES CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE

### I - OBJECTIFS DE LA REVUE DE PRESSE SUR LES VIOLENCES DE GENRE

Ce monitoring ou revue de la presse quotidienne sur les violences de genre au cours de l'année 2016 poursuit deux axes :

- 1)** Prendre la mesure du traitement médiatique des violences à l'égard des femmes à travers ce qu'en relatent et rapportent les quotidiens observés, dans l'objectif de recueillir leur appréhension d'une actualité « à chaud ». De quoi parlent les journaux et que nous disent-ils de l'objet qu'ils traitent ? Il s'agit de recueillir les cas de violences médiatisées et d'en analyser les titres et le contenu comme indicateurs de ce qui est constitué sous la plume des journalistes comme « maux de la société »
- 2)** Observer le traitement médiatique des violences à l'égard des femmes afin d'analyser le discours et les représentations des journalistes et des professionnels de la presse des « événements » et cas rapportés. Comment en parlent-ils et quelles représentations du phénomène construisent-ils à travers leurs énoncés ?

Le but de l'exercice est d'engager un dialogue avec les journalistes et les professionnels des médias, de l'information et de la communication en vue de les renforcer à jouer pleinement leur rôle d'acteurs de l'espace public, d'agents de formation de l'opinion publique et de support de mobilisation [Habermas. 1978]. Sur cette question en particulier, le rôle du journaliste consiste moins à informer des « événements », souvent traités comme des faits divers, des scoops et des actes insolites et sensationnels, qu'à éclairer du sens des violences à l'encontre des femmes comme actes inscrits dans les rapports historiques de « domination masculine » [Bourdieu] et de discriminations de genre.

### II – CONTEXTE GENERAL DU PROJET

Le projet de monitoring s'articule à deux principaux éléments du contexte national : le dévoilement des violences à l'égard des femmes et des filles que les enquêtes nationales de 2010 et 2016 ont révélées ( II-1 ), le plaidoyer de la société civile en soutien au projet de la loi intégrale contre les violences à l'égard des femmes et des filles nouvellement déposé devant l'Assemblée des représentants du peuple ( juillet 2016)

## II. 1 : Les Enquêtes sur les violences à l'égard des femmes

- **L'enquête de 2010** : *L'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie*<sup>1</sup> a révélé des chiffres alarmants : **47,6% des femmes (soit une femme sur deux) âgées de 18 à 64 ans déclarent avoir été victimes d'au moins une des formes de violences au cours de leur vie.**
  - **La violence physique** (coups, gifles, blessures, brûlures entraînant des sévices corporels, des fractures, des traumatismes et des incapacités) prévaut avec des taux de **31,7%** de la population enquêtée.
  - **Les violences psychologiques** (harcèlement moral, dénigrement de l'apparence physique et des capacités intellectuelles, isolement social, restriction du champ de libertés, injures, etc.) viennent en deuxième place avec un taux de **28,9%**.
  - **Les violences sexuelles** (viols, attouchements, relations sexuelles forcées dans le cadre du mariage, harcèlement sexuels) sont de l'ordre de **15%**.
  - **Les violences économiques** (rétention du salaire ou des revenus, empêchement de travailler, salaires inégal) sont de l'ordre **7,1%** et témoignent à leur manière de l'intériorisation par les femmes de leur situation de dépendance économique aux hommes.

L'intérêt de l'enquête est d'avoir fait la lumière sur les cadres et les lieux de la violence (violences conjugales, familiales, de la collectivité, de l'Etat) et d'avoir détecté ses auteurs. **Le partenaire intime** (ici le conjoint, l'ex conjoint, le fiancé, l'ex fiancé, l'ami ou le petit ami) est dans **47.2%** des cas **l'auteur de la violence physique**, dans **68.5%** des cas **celui de la violence psychologique**, dans **78.2%** des cas **de la violence sexuelle** et, dans **77.9%** des cas **de la violence économique**. **Les membres de la famille** (définie ici par la consanguinité et les alliances matrimoniales) ne sont pas en reste avec **43.0%** des cas **de violences physiques**, **22.1%** des cas **de violences économiques**, **16.7%** des cas **des violences psychologiques**.

La fréquence des violences augmentent avec les situations de vulnérabilité. Elles ciblent en priorité les femmes divorcées, et s'accroissent avec l'âge de la partenaire. Les violences physiques passent ainsi de manière accablante de **17% pour la tranche d'âge 25 à 39 ans à 24,3% pour la tranche d'âge 60 ans et plus**. Une autre donnée est remarquable le « **silence** » des victimes autour des violences. Seules **5% d'entre elles portent plainte**. La normalisation des violences ou la peur de subir des violences secondaires et des pressions de tous genres de l'entourage familial et amical en sont, dans une large mesure, l'explication.

- **L'Enquête de mars 2016**. *L'enquête nationale sur les violences de genre dans l'espace public*, conduite depuis trois ans par le CREDIF a vu ses premiers résultats publiquement divulgués en mars 2016<sup>2</sup>. L'enquête a porté sur un échantillon de **3873** sujets. Son objectif est de décrire et de

---

<sup>1</sup> République tunisienne, Ministère de la Santé, Office National de la Famille et de la Population, AECID Espagne, *Enquête nationale sur la Violence à l'égard des femmes en Tunisie*, Rapport Principal, Juillet 2010.

quantifier les violences de genre selon l'espace public de leur commission et de comprendre les logiques sociales qui les sous-tendent et les « normalisent ». Quatre types d'espaces publics ont constitué un champ spécifique d'observation : l'espace de transit, l'espace éducatif, l'espace de loisir et l'espace professionnel. Un chiffre global émerge : **53,5%** des femmes déclarent avoir subi une forme de violences dans un des espaces publics durant les quatre dernières années (2011-2015) se déclinant comme suit selon les types de violences : **78,1%** en termes de violences psychologiques (être suivie à pied, à moto, être insultée) ; **41,2%** pour les violences physiques , **et 75,4%** pour les violences sexuelles (être importunées, « collées »). Dans l'espace professionnel, la prévalence des violences augmente à **58,3%**. Elle varie de manière significative en fonction du statut matrimonial et atteint en ordre décroissant les femmes « **fiancées** » à **79,9 %**, les **célibataires** à **74,5%**, les **divorcées** à **54,1%**, les **mariées** à **47,3%**. La prévalence selon le type d'activité montre quant à elle les catégories les plus ciblées : **les étudiantes** à **88,5%** ; les **femmes en recherche d'emploi** à **81,7%**, **les travailleuses** à **67,3%**, **les femmes au chômage** à **46,4%** et les **femmes au foyer** à **43%**. Dans les transports publics les chiffres révèlent l'ampleur du phénomène : les femmes y sont confrontées à **la violence psychologique** à **64%**, à **la violence physique** à **78%** et à **la violence sexuelle** à **90%** !

Dans l'espace public, les femmes adoptent en pratique des stratégies comportementales d'évitement et de contournement qui les obligent à se nier quelque part, voire à s'effacer en public. 79,2% essaient de ne pas attirer l'attention sur elles, 82,6% font semblant d'être occupées et strictes, 82,5% évitent de parler à voix haute et de rire en public. C'est sur la représentation de la présence des femmes dans l'espace public que l'étude est la plus novatrice. Cette représentation s'articule autour de 4 principes organisateurs :

1. Les femmes sont définies dans l'espace public en référence à leur appartenance familiale : la fille de..., la femme de..., et jamais dans leur individualité propre.
2. L'espace public est un lieu de harcèlement sexuel à l'encontre des femmes, ce qui induit la troisième proposition.
3. La place des femmes est à la maison.
4. La présence des femmes dans l'espace public dérange : apparat, rire, corps, habillement.

L'ensemble de ces données chiffrées et des interprétations qui en sont faites interrogent la réalité du caractère public de l'espace en Tunisie en tant qu'espace politique d'échange démocratique, du vivre ensemble et de construction de la citoyenneté.

---

<sup>2</sup>Ministère de la femme - CREDIF, *Les violences fondées sur le genre dans l'espace public en Tunisie, étude élaborée sous la Coordination de Slim KALLE et la collaboration de Meryem SELLAMI, Imed ZAIEM, Khaoula MATRI, Résumé, Mars 2016.*

## **II.1 : Le plaidoyer de la société civile contre les violences faites aux femmes**

Le monitoring des médias sur les violences de genre participe de l'ensemble des actions de plaidoyer de la société civile « ***Pour une loi intégrale contre les violences à l'égard des femmes et des filles*** ». Revendiqué, depuis les années 2004, par le mouvement féministe autonome, principalement l'ATFD et l'AFTURD, relayé en cela par le mouvement civique pour les droits humains, le projet a été retenu en 2008 puis réactualisé en 2011 au nombre des axes de la stratégie nationale de lutte contre les violences.

Avec la constitution du 27 janvier 2014 - dont l'article 46 *in fine* impose à l'Etat «*de prendre les mesures nécessaires à l'éradication des violences à l'encontre des femmes*» -, le projet d'une loi intégrale est rentré dans une phase plus opérationnelle, non sans rencontrer, en cours de rédaction, des résistances et des remises en cause menaçant son existence même. Après diverses moutures (6 au moins entre 2014 - 2016), le projet – quoique révisé à la baisse- a enfin trouvé son chemin vers le Conseil des ministres (mai 2016) et son acheminement vers l'Assemblée des Représentants du peuple. Il est depuis en attente de son examen par les Représentants du peuple .

C'est donc avec la volonté d'apporter sa contribution au plaidoyer de la société civile pour une loi intégrale contre les violences de genre, notamment au processus engagé, dès le mois d'octobre 2015 par les associations de la Coalition pour une loi intégrale<sup>3</sup>, que cette observation des médias est engagée par l'association BEITY dont l'engagement citoyen est de lutter contre l'exclusion des femmes, considérant qu'elle est le produit de l'imbrication des violences de genre et des discriminations économiques et sociales [ **Cf. site [www.beity-tunisie.org](http://www.beity-tunisie.org)**].

---

<sup>3</sup> **17 et 18 octobre 2015** : Séminaire international: « Les violences contre les femmes : harmoniser les lois avec la constitution » : Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), Association des Femmes Tunisiennes pour la recherche et le Développement (AFTURD), Oxfam Tunisie, Association BEITY pour les femmes sans domicile, Réseau Euro-méditerranéen pour les Droits de l'Homme (REMDH), Ligue des électrices tunisiennes (LET), Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH).

**29 octobre 2015** : Réunion du premier noyau de la Coalition avec la Ministre aux affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, Madame Samira Meraï, en présence de sa collaboratrice conseillère Salwa Guigua. Y ont participé Souhair Belhssan (FIDH), Sana Ben Achour (Beity), Mounira Hammami (AFTURD), Saida Rached (ATFD), Lilia Rebai (REMDH), Nessryne Jelalia (Oxfam)

**13-14 et 15 novembre 2015** : Atelier d'écriture de la stratégie du plaidoyer pour la loi intégrale contre les violences à l'égard des femmes et des filles.

**10 Janvier 2016** : Atelier de validation de la stratégie de plaidoyer pour la loi intégrale

### III – L'OBSERVATION DU TRAITEMENT MEDIATIQUE DES VIOLENCES : LES PRECEDENTS

La présente observation médiatique des violences à l'égard des femmes n'est pas, loin s'en faut, la première du genre. En 2006, une étude pionnière a été réalisée par Hamida El Bour, intitulée « La violence à l'égard des femmes à travers la presse écrite tunisienne ». Elle y analyse, sur une année, les articles traitant de la violence de genre dans des rubriques relatives à la femme, à la famille et à la société, soit **264 articles du journal «Echchourouk** », **208 articles du journal « Le temps** », **53 articles du journal «Les annonces** » et **45 articles du journal « El Hadath** ». Hamida El Bour relève

*« que tous ces articles s'inscrivent dans la rubrique « faits divers ». (...). L'analyse des faits divers révèle aussi que la violence familiale, et essentiellement conjugale est très présente....La violence physique est le type de violence le plus rapporté par les journaux. Généralement, ce sont des articles qui bénéficient d'un bon positionnement dans la page et les quotidiens accentuent leur mise en relief en leur accordant des appels de une, c'est à dire que leurs titres ont des places dans la page une, considérée comme étant la vitrine de tout journal imprimé. Les rédacteurs des faits divers expriment des positions stigmatisant les actes de violence contre la femme, mais le style d'écriture et le ton adopté sont, essentiellement, mis au service du sensationnalisme et de l'insolite »*

Pour sa part, l'ATFD, partant de ces résultats ainsi que de sa connaissance des violences sexistes ( Centre d'écoute et d'Orientation des femmes victimes de violences 1993) et de sa propre observation des élections de 2011 notamment son rapport Femmes et rapports de genre au fil de la presse quotidienne en période de transition ( 2011), a pris en 2014, l'initiative d'engager en partenariat avec les journalistes et les associations partageant avec elle le même socle de valeurs, l'élaboration d'une « Charte de bonnes pratiques du traitement médiatique des violences faites aux femmes ». Sur la base de ces analyses et de son approche de droits humains, consignées dans un ouvrage intitulé « Réflexions sur le traitement médiatique et les pratiques journalistiques des violences faites aux femmes », l'association a produit le Guide de référence pour traiter l'image des femmes dans les médias ( 2015)

D'autres travaux, tout en se focalisant sur les questions de genre, se sont plus directement consacrés à l'image des femmes et à leur représentation dans les médias tunisiens et du Maghreb. En ce sens, il ya lieu de se référer aux travaux du :

- 1) Groupe Arabe d'observation des médias en partenariat avec le Conseil National des Libertés et la Coalition pour les femmes de Tunisie « Image des femmes dans les médias Tunisiens » (janvier-mars 2013)
- 2) Monia Azzalini et Manuela Malchiodi de l'observatoire di Pavia (2013) avec l'Appui de l'UNESCO « Femmes et presse écrite au Maghreb, Amélioration de la représentation des femmes dans les médias au Maghreb » (2013)

L'observation effectuée par BEITY, tout en se situant dans le prolongement des études antérieures, les actualise et les complète en quelques sortes en se focalisant exclusivement sur le traitement médiatique des violences de genre dans le double objectifs de recueillir des données et de déconstruire le discours des professionnels sur le thème.

## IV - LES ELEMENTS DU MONTAGE DU PROJET DE MONITORING

### IV -1) : Le choix des Quotidiens

L'observation s'est fixée sur 7 quotidiens répartis en 5 supports d'expression arabe et 2 d'expression française : **Essabah, Echourouq, El Maghreb, Ettounissiya, Essarih, La Presse, le Temps**. Journaux indépendants d'informations générales, ils représentent les différentes composantes d'un paysage médiatique en recomposition, frappé de plein fouet par la révolution de 2011. Longtemps muselée, la presse « libérée », semble encore se chercher [Chouikha, 2015]. Certains quotidiens, comme **La Presse (1936), Essabah (1951), Le Temps (1975), Echourouk (1987)**, ont survécu à la « tempête », moyennant réajustements et réappropriation de leurs lignes éditoriales par leurs nouvelles rédactions [Touati, 2011]. D'autres, comme **le Maghreb (2011)**, rassemblant autour de lui des journalistes de renom, finira par s'imposer comme le nouveau fer de lance du journalisme professionnel indépendant. Dans ce paysage, **Ettounissiya**, a fait long feu. Né en 2012, le journal a cessé de paraître le 12 mai 2016. Ces titres n'ont pas été sélectionnés sur la base de leur popularité, de leur tirage ou de leur crédibilité mais bien pour leur large éventail des publics touchés. Journaux à vocation nationale, ils couvrent un public diversifié (arabophone, francophone, classes moyennes, hommes, femmes, zones urbaines, zones rurales), féru d'une actualité « bouillonnante » que relaient et alimentent les nouveaux réseaux sociaux. Dans l'ensemble du paysage médiatique, la presse écrite semble se faire supplanter par la nouvelle offre de l'audio-visuel (radios et télévisions) ainsi que par les nouveaux modes informatiques de production et de circulation de l'information. Au plan audiovisuel, les Journaux électroniques, les réseaux sociaux, les blogs et les sites d'informations connaissent un succès sans précédent, tout particulièrement auprès de la jeunesse du pays.

Malgré les replis et les lacunes en matière de professionnalisation [Chabbeh, 2012], la presse écrite continue de représenter un support populaire d'information dont on devrait interroger la place et le rôle social en lien avec le chômage et le café, comme espace de sociabilité.

#### ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- **Chouikha Larbi (2015)**, *La difficile transformation des médias : des années de l'indépendance à la veille des élections de 2014*, Tunis.
- **Chouikha Larbi (2013)**, « La difficile entreprise de réformer les médias en Tunisie », *Communication*, Vol. 32/1 | 2013
- **Touati Zeineb (2011)**, « Presse et révolution en Tunisie : rôle, enjeux et perspectives », université du Havre
- **Chabbeh Sameh (2012)**, « Les journalistes et «l'expertise». Evolution des formes de professionnalisation dans les journaux d'information avant et après la révolution « bouazizienne », *Les Enjeux de l'information et de la communication 2012/1 (n° 13/1)*

## VI-2 ) La grille de lecture

Adoptant un point de vue féministe sur l'oppression des femmes et considérant que les violences à leur égard participent des rapports historiques de pouvoir et de domination économique et sociale construits sur « la valence différentielle des sexes » (Françoise Héritier), l'observation des médias s'est articulée sur les concepts suivants dont elle présente ici des définitions sommaires.

- ▶ **Genre** : Le genre rend compte des relations différenciées et inégalitaires qu'entretiennent les hommes et les femmes, groupes divisés et hiérarchisés sur une différence de valeurs et d'attributs entre masculin/féminin. Le concept met l'accent sur les caractéristiques socioculturelles attribuées au sexe biologique. Il s'agit d'une « bi-catégorisation » qui crée et hiérarchise deux groupes sociaux en leur assignant des qualités propres (...). Le genre est un processus visant à créer et fixer les différences sexuées, à les présenter comme naturelles et à les utiliser ensuite » (Lieber, 2008, p. 15). Le Genre est donc l'identité (sociale) que la société, dans un contexte socioculturel, politique, religieux et économique donné, confère aux hommes et aux femmes. L'identité « Genre » détermine les relations entre les femmes et les hommes, dans la sphère privée (famille) comme dans la sphère publique (exp. au travail). Les relations de genre sont spécifiques à un contexte. Elles s'entrecroisent avec d'autres facteurs, signifiant que tous les hommes et toutes les femmes ne sont pas les mêmes (Nabila Hamza. 2006). Au cours de la dernière décennie, la distinction entre sexe et genre, initialement anglo-saxonne, s'est imposée comme un fait majeur et l'un des pivots de la réflexion sociologique. **Sexe** se réfère aux différences biologiques qui existent entre les femmes et les hommes et à la différence corrélative entre leurs fonctions procréatives. Il décrit les caractéristiques biologiques immuables et universelles des femmes et des hommes. Pour les femmes, la grossesse et l'allaitement sont les seules activités déterminées par leur appartenance biologique au sexe féminin. **Le Genre a trait non à la différence, mais à la différenciation sociale et culturelle des sexes. Il fait référence aux relations construites socialement entre les femmes et les hommes (p. ex, époux/épouse), mais aussi entre femmes et femmes (mère/fille) et entre les hommes et les hommes (père/fils)**
- ▶ **La Valence différentielle des sexes** : Elle désigne les valeurs différentes attribuées aux hommes et aux femmes, valeurs générant « la dominance du principe masculin sur le féminin » (Héritier : 1994). Cette dominance fait en sorte que ce qui est valable pour les hommes ne l'est pas pour les femmes, les hommes jouissant davantage de valeurs, d'attributs et de droits que les femmes, reléguées à une position de subordination.
- ▶ **Les Violences de genre** : Le concept souligne les origines patriarcales et les soubassements socioculturels de la violence exercée à l'encontre des femmes. Il traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes qui ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes. Ces catégorisations comptent parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes. **La Déclaration des Nations Unies sur l'Élimination de la violence à l'égard des femmes (1993)**, définit les violences comme : *« tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des*

*souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privé”.*

► **Typologie des violences :** La violence à l'égard des femmes s'entend, selon la Déclaration universelle sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (1993), de toutes les formes de violence énumérées ci-après sans s'y limiter

**a) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille,** y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation;

**b) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité,** y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée;

**c) La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat, où qu'elle s'exerce**

### **V-3) La mise en place des équipes**

Le travail d'observation est un travail pluriel et processuel auquel ont participé, à chacune de ses étapes, diverses compétences : la formation des observatrices aux disciplines nécessaires au monitoring, la fixation des indicateurs de l'observation, la supervision, l'analyse, la rédaction.

#### **a) Les formations.**

Trois modules de formation ont été nécessaires à l'observation de la violence de genre dans la presse quotidienne : « genre et droit », « les violences de genre », les techniques de monitoring appliquées au traitement médiatique de la violence de genre.

- **Les formations en droit,** assurées par la professeure **Hafidha Chekir**, juriste universitaire et féministe de renom, ont eu pour objet d'assurer une initiation générale au système juridique tunisien (son ordonnancement constitutionnel) ainsi qu'une initiation spécifique sur les violences à l'égard des femmes au regard de la législation pénale et des instruments internationaux des droits humains.

Le programme a comporté les modules suivants :

**Module 1 :** Initiation aux normes juridiques : Présentation des normes nationales et des normes internationales et de leur la hiérarchie dans l'ordre juridique tunisien

**Module 2** : Présentation des droits des femmes à l'échelle nationale. Le nouveau droit constitutionnel des droits et des libertés (constitution du 27 janvier 2014)

**Module 3** : Présentation des droits des femmes dans les instruments Internationaux relatifs aux droits humains

**Module 4** : La violence à l'aune de la législation tunisienne

- **Les formations en violences** de genre, assurées par la sociologue et anthropologue **Meryem Sellami**, brillante universitaire et auteure d'ouvrages sur les adolescentes, ont eu pour objet d'assurer une initiation générale à la sociologie des violences fondées sur le genre et à la compréhension de ses racines historiques, ses formes socio-culturelles, ses manifestations actuelles en Tunisie.

Les formations ont traité des questions suivantes

**Module 1** : La violence fondée sur le genre et le patriarcat

**Module 2** : Les diverses formes de violence

**Module 3** : L'enquête nationale sur les violences de genre

**Module 4** : Lecture critique et anthropologique des résultats de l'enquête sur les violences de genre dans l'espace public

## b) La supervision des équipes

La supervision s'est attelée dans un premier moment à mettre en place l'équipe d'observation. Celle-ci, constituée de jeunes sélectionnés pour leur engagement associatif, leur disponibilité totale durant toute l'année et leur participation assidue aux modules de formation, a procédé, jour après jour, au monitoring des journaux sélectionnés sur la base de trois fiches, dont la validation a été préalablement effectuée en ateliers collectifs.

### 1) La Fiche 1. Repérage des articles pertinents sur les violences et le contexte .

Elle contient en plus de la date et du nom de l'observatrice, 3 niveaux d'indicateurs

**Niveau 1 : Les indicateurs matériels : le quotidien, la date, la rubrique, le ou les titres sélectionnés, la page. Exemple 1.**

Quotidien	Date	rubrique	article	Auteur-e-	p.
LE TEMPS	6 janvier 2016	Fait de société	Titre 1		
			« Détournement de mineure : L'accusé consent à se marier à la victime»	Ahmed NEMLAGHI	6
			Titre 2		

			« Violences conjugales : un époux arrache les yeux de sa femme au cours d'une querelle »	A.N	6
--	--	--	--	-----	---

## Niveau 2 : Le repérage des consultations et/ou des commentaires juridiques par quotidien

Le repérage des consultations et des commentaires sur les questions de droit et de législation est un indicateur intéressant de la construction médiatique de l'information spécialisée sur les questions juridiques et de législation dont la pertinence, par rapport au thème de la violence et des droits des femmes ou de l'égalité, est un indicateur significatif des résistances et /ou des changements sur la question.

Quotidien	Date	Consultations et/ou commentaires sur le droit en vigueur	Auteur-e-	p
ESSABAH	6 janvier 2016	تعديل الفصل 391 من مجلة الحقوق العينية « La révision de l'article 391 du code des droits réels »	ريم التاجوري رئيسة مصلحة مراقبة أعمال الترسيم بإدارة الملكية العقارية Rym Tajouri. Chef du service des contrôles de l'enregistrement à la conservation de la propriété Foncière	

## Niveau 3 : Repérage des faits et débats saillants du contexte.

Ce repérage vise à remettre les faits dans leur contexte politique, économique, social et culturel d'autant que la période considérée, se caractérise par des bouleversements et des reconfigurations politiques profondes consécutives à la crise du politique, au « blocage » institutionnel, à la lutte contre le terrorisme, à la récession économique, à la nouvelle production législative, à la « grogne » sociale face au chômage et à la montée au créneau de la société civile face aux atteintes aux droits et aux libertés. Cinq types d'indicateurs ont été privilégiés sur la base des titres consacrés au secteur : Evénements politiques, activité législative, mouvements sociaux, de la société civile et de la jeunesse ; questions relatives aux femmes, débats de société

Faits et débats saillants du contexte ( exemple Janvier 2016)				
Evénements politiques	Activité législative	Mouvements sociaux, de la société civile et de la jeunesse	Questions relatives aux femmes	Débats de société
-Crise de Nida -Remaniement ministériel	Loi 52 sur les stupéfiants	Le mouvement protestataire des jeunes dans les régions pour l'emploi et la dignité	L'affaire Amel Grami, intellectuelle et féministe tunisienne prise à partie par les islamistes	L'homosexualité

## 2) La Fiche 2. Les cas de violences

Elle contient, en plus du repérage de l'article en question (le quotidien, la date, la rubrique, le titre, l'auteur, la page), les éléments suivants concernant les indicateurs des violences selon l'acceptation qui en a été donnée plus haut

**Le premier niveau concerne les types de violences. En voici la grille**

LES TYPES DE VIOLENCES	
<b>VIOLENCES PHYSIQUES</b>	LES HOMICIDES
	Coups et blessures
	Coups avec usage d'armes, objets contondants et autres
	mutilations
	Fractures
	Giffles
	Secousses
	Brûlures
	Etranglements
	morsures
	<b>AUTRES</b>
	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES</b>	Insultes
	Harcèlement moral
	isolement
	Interdiction de quitter le domicile sans autorisation
	Menaces
	Jalousie et surveillance des faits, des gestes et des communications
	Restriction du champ des libertés
	Dévalorisation de l'aspect et des capacités
	Maltraitance
	<b>AUTRES</b>
	<b>OBSERVATIONS</b>

<b>VIOLENCES ECONOMIQUES</b>	Captation du salaire et des revenus
	Confiscation des biens
	Spoliation et main mise sur les biens et les titres
	Partage de l'héritage
	Non jouissance de l'héritage
	Obstruction au travail salarié et aux revenus propres
	Servitudes
	Traite
	Obstruction au travail et au revenu
	Non entretien volontaire de la famille
	Non versement des pensions de divorce
	<b>AUTRES</b>
<b>OBSERVATIONS</b>	
<b>VIOLENCES SEXUELLES</b>	Viol
	Viol avec séquestrations
	Viol avec enlèvement
	Viol conjugal
	Viol collectif
	Viol avec usage d'armes
	Attouchements
	Attentats à la pudeur
	Harcèlement sexuel
	Exhibition sexuelle
	Contrainte à des pratiques sexuelles jugées dégradantes
	Exploitation sexuelle
	Prostitution forcée
	Traite
	<b>AUTRES</b>
	<b>OBSERVATIONS</b>

Le deuxième paramètre de détection des violences concerne les auteurs.

LES AUTEURS	
<b>LES ASCENDANTS, LES DESCENDANTS, LES COLLATERAUX DE LA VICTIME</b>	Le père
	Le père adoptif ( en plénière ou en kafala)
	Le beau père
	La mère
	La mère adoptive
	La belle -mère
	L'oncle paternel
	L'oncle maternel
	La tante paternelle
	L'oncle maternel
	Le gendre
	Le frère
	La sœur
	Le fils
	La fille
	<b>AUTRES</b>
<b>OBSERVATIONS</b>	
<b>LES CONJOINTS</b>	L'époux
	L'ex-époux
	Le fiancé
	L'ex-fiancé
	Le Partenaire intime
	Une connaissance
	<b>AUTRES</b>
	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>LES MEMBRES DE LA COLLECTIVITE</b>	Le/ les Voisins
	Un / des passants
	Le / les Collègues
	L'employeur (Public/ privé)

	Le propriétaire-bailleur
	Les prestataires de services de santé (Public/ privé)
	Les prestataires de services d'éducation
	Les prestataires de service de transport
	Agents de l'ordre
	Autorités publiques

Le 3<sup>ème</sup> indicateur porte sur les victimes femmes, adultes ou mineures

<b>LES VICTIMES</b>
L'épouse / L'ex épouse
La fiancée/ L'ex fiancée
La partenaire intime
La mère
La grand-mère
La fille
La sœur
La nièce
Une Femme
Une femme divorcée
Une Femme veuve
Une Femme célibataire
Une « Mère célibataire »
Une mineure
Une écolière
Une lycéenne
Une étudiante
Une Femme migrante
La voisine
L'employée
<b>AUTRES</b>
<b>OBSERVATIONS</b> (Etat de vulnérabilité et de risques)

Le 4<sup>ème</sup> paramètre concerne les lieux et les espaces de l'agression

<b>LIEUX</b>
REGIONS
VILLE
Domicile conjugal
Foyer familial
Lieu public de transport
Lieu public de travail
Lieu d'enseignement
Lieu public de loisir
La rue
<b>AUTRES</b>
<b>OBSERVATION</b>

Un 5<sup>ème</sup> élément est relatif aux plaintes et aux poursuites.

<b>PLAINTES ET SUITES JUDICAIRES</b>	
<b>Nature de la plainte</b>	
<b>Auteur de la plainte</b>	
<b>Instances saisies</b>	
<b>Stade des Poursuites</b>	
<b>Sanctions et réparation</b>	
<b>Autres</b>	
<b>Observations</b>	

### 3) La fiche 3 : Le récapitulatif de la journée

Ce récapitulatif donne une vue d'ensemble des violences rapportées par les médias et permet la comparaison des données recueillies par jour

DATE DU JOUR							
	ESSABAH	ECHOUROUQ	LE TEMPS	LA PRESSE	TOUNISSIYA	ELMAGHREB	ESSARIH
<b>TYPES DE VIOLENCES</b>							

LES AUTEURS							
LES VICTIMES							
LES LIEUX							
PLAINTES							
OBSERVATIONS GENRALES							

#### V) ANALYSE DU DISCOURS DE LA PRESSE ECRITE SUR LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

L'analyse du traitement médiatique des violences de genre a pour base l'analyse du discours journalistique ou, plus exactement, l'analyse de contenu des médias. Il ne s'agit pas de procéder à l'analyse linguistique, syntaxique ou grammaticale du langage des journalistes mais bien de considérer les médias (ici la presse écrite) comme le lieu ou l'espace discursif par excellence où se construisent, s'actualisent et se reproduisent les rapports sociaux.

L'activité journalistique, comme toute activité discursive normée - est inscrite dans un « ordre de discours » (Foucault, 1971) et des conditions institutionnelles spécifiques de production et de communication qui lui impriment ses caractéristiques, sa force et sa légitimité. Le discours journalistique a pour caractéristique de chercher une efficacité sociale, de jouer un rôle, d'éclairer l'opinion du lecteur, d'informer, etc. Par la place sociale qu'elle occupe et la relation symbolique qu'elle construit en tant que médiateur, la presse participe des instances les plus redoutables de la construction-reconstruction du réel social.

#### Quel « imaginaire » des violences à l'égard des femmes véhiculent et construisent les quotidiens, objets d'observation?

Le traitement médiatique des violences à l'encontre des femmes et des filles connaît depuis la **Conférence mondiale de Beijing sur les femmes (1995)** un intérêt accru. La Plateforme d'action *de Beijing* dans son **Objectif stratégique D.1.(§ 125.j)**, prévoit de :

*«Sensibiliser les médias à la responsabilité qu'ils ont de promouvoir des images non stéréotypées des hommes et des femmes, ainsi que d'éliminer les représentations qui engendrent la violence, et encourager les responsables du contenu des médias à établir des règles de déontologie et des codes de conduite ; faire comprendre l'importance du rôle qui incombe aux médias d'informer, d'éduquer et de stimuler le débat public sur les causes et les effets de la violence à l'égard des femmes ».*

**(Déclaration et Plateforme d'action de Beijing, 1995, par. 125).**

Pour sa part, la **Fédération Internationale des journalistes (FIJ)** a présenté le **25 novembre 2008** ses recommandations en vue d'améliorer le traitement informatif de la violence contre les femmes. Elles méritent qu'on en rappelle les dispositions

**1. Identifier la violence infligée aux femmes de manière précise** à travers la définition internationale inscrite dans la déclaration des Nations unies de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

**2. Utiliser un langage précis et dénué de jugement.** Par exemple, un viol ou une tentative de viol ne peut être assimilée à une relation sexuelle normale ; et le trafic de femmes ne peut être confondu avec la prostitution. Les journalistes devront réfléchir au degré de détails qu'ils souhaitent dévoiler. L'excès de détails risque de faire basculer le reportage dans le sensationnalisme. Le manque de détail risque de réduire la gravité de la situation vécue par la victime. Éviter de suggérer que la survivante est fautive ou qu'elle était responsable des attaques ou des actes de violence qu'elle a subi.

**3. Les personnes confrontées à ce type de traumatisme ne souhaiteront pas nécessairement être qualifiées de « victimes »,** à moins qu'elles n'emploient elles mêmes ce terme. L'utilisation d'étiquettes peut faire mal. Un terme plus approprié serait celui de « survivante ».

**4. La prise en compte des besoins de la survivante lors de l'entretien** permet de réaliser un reportage responsable. Un drame social peut se jouer. Permettre à la survivante d'être interviewée par une femme, dans un lieu sécurisé et privé participe à la prise en compte de ce drame. Aux médias d'éviter d'exposer les personnes interviewées à des abus supplémentaires. Certains agissements peuvent mettre en péril leur qualité de vie ou leur situation au sein d'une communauté.

**5. Traiter la survivante avec respect :** respecter sa vie privée, lui fournir une information complète et détaillée sur les sujets qui seront abordés au cours de l'entretien ainsi que sur la manière dont l'entretien sera utilisé. Les survivantes ont le droit de refuser de répondre aux questions et de divulguer plus d'information qu'elles ne le souhaitent. Se rendre disponible pour un contact ultérieur avec la personne interviewée et lui laisser ses coordonnées lui permettra de rester en contact avec le/la journaliste si elle le souhaite ou en éprouve le besoin.

**6. L'usage de statistiques et d'informations** sur le milieu social permet de replacer la violence dans son contexte, au sein d'une communauté ou d'un conflit. Le public doit recevoir une information à plus grande échelle. L'opinion d'experts tels que le DART permet de rendre le sujet plus compréhensible au public en fournissant des informations précises et utiles. Ceci contribuera à réfuter l'idée selon laquelle la violence à l'égard des femmes est une tragédie inexplicable qui ne peut être résolue.

**7. Raconter toute l'histoire :** parfois les médias identifient des incidents spécifiques et se focalisent sur leur aspect tragique. La violence peut s'inscrire dans un problème social récurrent, dans un conflit armé ou faire partie de l'histoire d'une communauté.

**8. Préserver la confidentialité** : parmi les devoirs de vigilance des journalistes figure la responsabilité éthique de ne pas publier ou mentionner les noms ou identifier des endroits qui pourraient par la suite mettre en péril la sûreté et la sécurité des survivantes ou des témoins. L'enjeu est particulièrement important quand figurent parmi les auteurs de violence la police, les forces armées dans un conflit, les agents d'un Etat ou d'un Gouvernement ou les personnes connectées à des organisations importantes et puissantes.

**9. Utiliser les sources locales** : les médias qui s'informent auprès des experts, groupes de femmes et organisations sur le terrain sur les meilleures techniques d'entretien, les questions à poser et les règles s'appliquant à certains lieux feront du bon journalisme et éviteront les situations pouvant créer embarras ou hostilité. Il n'est pas toujours acceptable pour un homme cameraman ou journaliste de pénétrer dans certains endroits. Il est important de s'informer sur les contextes culturels spécifiques et de les respecter.

**10. Fournir des informations utiles** : un reportage mentionnant les coordonnées des personnes de contacts ainsi que les organisations et services d'assistance fournit une aide essentielle aux survivantes, aux témoins et à leurs familles ainsi qu'aux personnes qui pourraient être affectées.

L'ATFD enfin dans l'ouvrage précité «**Réflexions sur le traitement médiatique et les pratiques journalistiques des violences faites aux femmes**» (2014) a adopté à l'adresse des journalistes **5 lignes directrices**

1. Le droit à la sécurité des femmes victimes de violence dont le corollaire est **d'éviter de l'exposer** à de nouvelles violences.
2. Le droit à la dignité, à l'auto-détermination au respect de la vie privée qui exigent de **journalistes neutralité, la précaution et rigueur**
3. Prendre en compte le **caractère systémique de la violence**
4. **Ne pas culpabiliser la femme victime de violence.**
5. Viser deux objectifs : **éclairer l'opinion publique sur un fait de société inacceptable et faire parvenir la voix de la victime/survivante**

Outillée de toutes ces recommandations et considérations, l'équipe du monitoring de BEITY a pu forger ses principaux indicateurs à travers lesquels elle a évalué le reportage ou l'article considéré. En voici la grille

ANALYSE DU DISCOURS. LES PARAMETRES		
	( + )	( - )
IMAGES DES FEMMES	Neutre et Compréhensive	Négative et dégradante
	Représentation non stéréotypée	Représentation stéréotypée
	Objective	Victimaire/ ou « culpabilisante »
INFORMATIONS	Complète	Partielle
	Objectives et impartiales	Subjectives et partiales

<b>VEHICULEES</b>	Témoignages fiables et diversifiés	Témoignages faibles et orientées
	Statistiques fiables	Statistiques fantaisistes
	Sources de référence authentifiées	Absence de source de référence
	Respectueuse de la vie privée et des données personnelles ( la confidentialité)	Expose les personnes
	Informative du caractère systémique des violences	Focalisation sur des aspects tragiques
<b>TON ET STYLE</b>	Neutre	Dramatique
	Objectif	Paternaliste
	Propos distanciés	Jugement de valeurs
	sobriété	sensationnalisme
	compréhensif	Haineux / ou sarcastique
<b>IDENTIFICATION DES VIOLENCES</b>	Précision	Imprécision
	Référence à la constitution tunisienne (Art 46)	Absence de toute Référence à la constitution tunisienne (Art 46)
	Référence à la définition des violences adoptée par les instruments internationaux des droits humains notamment à la Déclaration universelle de 1993 contre les violences à l'égard des femmes	Absence de référence aux instruments internationaux des droits humains notamment à la Déclaration universelle de 1993 contre les violences à l'égard des femmes

**RAPPORT PRELIMINAIRE 1**

**PREMIER TRIMESTRE : JANVIER-FEVRIER-MARS2016**

## INTRODUCTION GENERALE

Le rapport préliminaire 1 concerne les mois de janvier, février, mars de l'année 2016. Au total, **108 titres (nouvelles, brèves, filets, chroniques)** se rapportant à des actes de violences à l'égard des femmes ou des filles ont été recensés, se répartissant comme suit : **41 au mois de janvier, 32 au mois de février et 30 au mois de mars**. Ils sont extraits des rubriques suivantes du journal considéré :

- **Le Temps : Proximité/ Faits de société/ Brèves**
- **La Presse : Faits de société**
- **Le Maghreb : المغرب القضائي (Le Maghreb Judiciaire)**
- **Essabah : القضائية ( Essabah judiciaire), ملامح و أخبار (Traits et nouvelles)**
- **Echourouq : الشروق القضائي (Echourouq judiciaire), الوطنية (nationale), الجهوية (régionale), 24 ساعة ( 24 heures)**
- **Essarih : حياة الناس ( La vie des gens), شارع المحاكم ( La voie des tribunaux)**
- **Ettounissiya : قضايا وفواجع وتوابع ( événements, drames et répliques)**

A cette recension des « brèves », s'ajoute la sélection **des articles de fond dits « d'investigation », d'opinion ou de reportages**, avec **au total, 45 titres se rapportant à des sujets «d'actualité» sur la condition féminine** : la traite des personnes, le célibat, le mariage « *orfy* », le terrorisme, les violences conjugales, l'homosexualité, la femme rurale, les étudiantes, la parité électorale, la journée mondiale des femmes, les femmes détenues, les inégalités législatives, le voile intégral (*niqab*).

**Que révèle ce corpus et que nous dit-il du phénomène de la violence à l'égard des femmes ? La couverture médiatique de la violence peut-elle, valablement, servir de sources à la connaissance du phénomène ? Documente-t-elle - la réalité comme le laisse croire son ambition informative et médiatique ? A quelles conditions est-elle « admissible » au statut de source et de document ? Si non, sur quoi nous informe-t-elle au juste ?**

**La quantification des cas de violence médiatisés, appelle réserves et prudenances méthodologiques. En effet, les cas étant rapportés sur une base aléatoire, à la discrétion du journaliste qui en parle et a choisi d'en parler, ils ne permettent aucune conclusion et n'autorisent aucune systématisation de la réalité. Les cas médiatisés, comme leur nom l'indique, ne sont pas la réalité, mais une sélection « discrétionnaire » d'évènements ainsi qu'une manière d'en parler dont l'effet est de construire la réalité. Cela est entendu, ils ne peuvent fournir une quelconque base documentaire ou être source de connaissance du phénomène.**

Quel est donc l'intérêt de procéder à la quantification des cas médiatisés ? Comme pour toute critique des sources, les brèves et les articles rapportés n'ont d'intérêt qu'en ce qu'ils renseignent **sur l'informateur** et sur l'ensemble des mécanismes discursifs concourant à l'émergence du sujet traité, c'est –à-dire à la constitution de l'objet « violences à l'égard des femmes ». Aussi, trois pistes seront-elles explorées :

- **Dans quel climat général du premier trimestre 2016 les violences à l'égard des femmes ont-elles été érigées en objet de discours médiatique (Axe I) ?**
- **De quoi parlent les journalistes quand ils s'intéressent à la violence à l'égard des femmes (constitution de l'objet) ? (Axe II)**
- **Comment en parlent-ils ? (Axe III)**

#### AXE I : ELEMENTS DU CONTEXTE DU PREMIER TRIMESTRE 2016

##### 1) TURBULENCES GOUVERNEMENTALES ET RECONFIGURATIONS PARTISANES

Cette production quotidienne du premier trimestre 2016, **s'est déroulée dans un contexte politique** marqué par de graves turbulences gouvernementales et institutionnelles menaçant la transition et remettant en cause les équilibres issus des élections législatives d'octobre 2014. Le 6 janvier 2016 -soit, 11 mois après le tardif vote de confiance de l'ARP au gouvernement *Essid* formé d'une coalition au forceps entre *Nida Touness*, *Ennahdha*, *Afek* et *l'UPL* (5 février 2015) - a lieu un remaniement ministériel qui s'est accompagné de la disparition de tous les postes de secrétaires d'État, de la réduction du nombre de femmes au gouvernement - de 8 à 3 sur 41 membres- , avec auparavant démissions et limogeages notamment la sortie spectaculaire du ministre de la Justice, Mohamed Salah Ben Aissa. Juriste de renom et personnalité indépendante, il est victime d'un bras de fer sur le Conseil supérieur de la magistrature et du désaveu présidentiel sur la dépénalisation de l'homosexualité. Au même moment, au Congrès constitutif de Nida Touness de Sousse du 11 janvier 2016 (avalisant le fils Caid Essebssi à la succession du Parti) est scellée la décomposition du parti, pourtant vainqueur des élections législatives de 2014 avec 86 sièges sur 217. L'onde de choc a continué de se propager durant des mois comme une trainée de poudre, brouillant les cartes politiques, l'équilibre des groupes parlementaires en présence au sein de l'ARP et remettant sérieusement en cause le fonctionnement démocratique des institutions de l'État. Aux scissions et démissions de Nidaa, ont fait suite de nouvelles configurations politiques avec la formation d'un nouveau groupe parlementaire El-Horra (17 députés, janvier 2016) et la création du Mouvement Projet de la Tunisie ( Machrou Touness ) de l'impétueux Mohsen Marzouk, ancien conseiller politique à la présidence et secrétaire général de Nidaa (Conférence de Presse, 2 mars 2016).

## 2) LE MOUVEMENT PROTESTATAIRE DE LA JEUNESSE

Ces turbulences politiques sur fond de « coteries », jeux d'influences et guerres de clans ont fini par disqualifier sérieusement la classe politique, déjà peu reluisante aux yeux d'une jeunesse désemparée dont la colère éclate en janvier 2016. Déclenchées dans la région de Kasserine (suite au décès du jeune **Ridha Yahyaoui**,) les protestations s'étendent à différentes localités, prennent une tournure nationale, **mettant le pays tout entier en alerte**. Les barricades et les mobilisations de rue durant des semaines signent la fracture entre une jeunesse souffrant des inégalités territoriales, régionales et urbaines, du chômage endémique de milliers de diplômés parmi elle, de privations multiformes, de l'attentisme politique et de l'ajournement de l'action des élites dirigeantes et des partis, pris dans le tourbillon de leurs conflits d'intérêts et de position, inconscients des périls qu'ils font encourir à une Tunisie que rongent la corruption et les passe-droits et que menacent les actes terroristes et de mort.

## 3) ATTEINTES AUX LIBERTES CIBLANT LES FEMMES ET LES GROUPES LGBT

A un autre niveau et malgré la conquête par les Tunisiennes et les Tunisiens de nombre de libertés fondamentales - désormais constitutionnellement protégées-, de graves atteintes ont été perpétrées contre les personnes et les groupes. Fragilisés par la montée des peurs face à l'extrémisme *ihadiste*, les droits fondamentaux - en tant que libertés primordiales dans un Etat démocratique-, ont cédé sous les coups de boutoir des conservatismes sociaux et religieux politiques. Plusieurs affaires ont entaché le cours de la vie politique et sociale, dont principalement l'affaire **Amel Grami**, universitaire féministe, spécialiste de la civilisation islamique, éditorialiste-chroniqueuse du Journal Le Maghreb, « coupable d'un délit de libre opinion » et victime d'une chasse aux sorcières médiatiquement orchestrée; l'affaire **Shams**, association de lutte pour la dépénalisation de l'homosexualité, objet d'un arrêté de suspension pour prétendus manquements à ses dispositions statutaires et pour glorification de l'homosexualité suivi d'**actes de violences, d'agression et d'ostracisme contre les personnes LGBT** et les défenseurs des droits humains (mars 2016) dont les mobilisations ont connu avec la création de leur Collectif pour les libertés individuelles un regain de visibilité.

## 4) LA RERORME LEGISLATIVE ENTRE PERCEE ET ATTENTISME

Durant le premier trimestre, la réforme législative préconisée depuis l'adoption de la constitution du 27 janvier 2014, réalise une percée notable avec l'adoption par l'ARP de deux textes, longtemps en attente : la loi portant réforme du Code de procédures pénales **qui rend obligatoire la présence d'un avocat pour tout prévenu et réduit la durée de la détention préventive à 48 h en cas de crime et à 24h en cas de délit (Loi n° 2016-5 du 16/ 02/2016)** ; la loi organique sur **le droit d'accès à l'information à toute personne physique et morale**, votée à une majorité de 123 députés avec une seule abstention et sans opposition (**L.O n° 2016-22 du 24/03/2016**). En réalité, malgré cette avancée, bien d'autres textes relatifs aux droits et aux libertés sont toujours en instance devant le bureau de l'ARP ou ses commissions : le projet de révision de la loi 52-1992 **sur la consommation des stupéfiants**, texte implacable et

sans nuances, applicable aux consommateurs de cannabis ; le projet de loi organique **sur les élections municipales** qui suscite l'inquiétude des féministes sur le sort de la parité de candidature au niveau horizontal et vertical et la mobilisation conséquente de la société civile ; **les projet de loi sur l'âge de la retraite, les instances constitutionnelles indépendantes**. Malgré un absentéisme endémique, pointé par les commentateurs de la vie politique, l'activité parlementaire semble connaître un sursaut. Le trimestre se termine en effet sur une **proposition de loi interdisant le port du *niqab* dans les lieux publics** déposée le 25 mars par le bloc parlementaire El-Horra. Le texte crée la surprise et relance la polémique sur ses réelles intentions et la bipolarisation de la vie publique entre sécularistes et « islamistes ».

### 5) ATTENTAT JIHADISTE A BEN GUERDANE

Après quelques mois d'accalmie depuis les attentats terroristes de *Sousse* (26 juin 2015) et de *Tunis* contre la garde présidentielle (24 novembre 2015), le pays affronte au soir du 7 mars 2016 une nouvelle attaque terroriste d'un genre inédit et d'une vaste ampleur, opposant les jihadistes de Daech aux forces de l'ordre et de sécurité dans la ville de *Ben Guerdane*, localité de 60 000 habitants, située à seulement 32 km de la frontière Libyenne. Le bilan est lourd (28 morts parmi les assaillants avec sept civils tués, dont un enfant de douze ans) et redoutable sur la stabilité du pays et son devenir démocratique. En réalité, le revers essuyé par « *Daesh* » à *Ben Guerdane* balaie tous les doutes sur la loyauté des populations du Sud et sur la capacité de l'armée à faire face à la menace *jihadiste*. Ces événements ont ainsi démontré la percée significative des groupes islamistes radicaux et l'impérativité de réformer en profondeur les forces de sécurité intérieure. L'attentat de Bruxelles (22 mars 2016) est venu rappeler le caractère planétaire de la menace et par renforcer la conviction de certains commentateurs de coordonner les efforts.

### 6) LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES SOUS LE SIGNE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE

Le 8 mars de l'année 2016 est fêté sous le signe de la **lutte contre les violences de genre**, thème qu'imposent les résultats de l'enquête officielle, du CREDIF. 53,5% des femmes enquêtées déclarent avoir subi une forme de violence dans l'espace public. Chiffres alarmants, ils viennent corroborer l'enquête précédente de 2010 révélant des taux de 47,6%. Ils confortent les revendications des féministes - à qui l'on a donné pour l'occasion la parole - de combler le vide législatif par l'adoption du projet de loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux filles et d'expurger de tout le système législatif (dont le CSP) , les dispositions discriminatoires qui constituent le terreau des violences de genre.

**C'est donc dans un climat général menaçant les libertés et éprouvant pour le pays tout entier, que le corpus médiatique, constitué sur la base des journaux observés, a été produit ( Cf. Cadre général et méthodologique, choix des quotidiens). Que nous dit-il de l'objet ?**

## AXE II : VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES : RETOUR SUR LA CONSTITUTION MEDIATIQUE DE L'OBJET A TRAVERS LES BREVES

Le recensement des cas de violence a été établi - sans a priori mais sans illusion aussi sur sa force documentaire ou son exhaustivité-, après repérage systématique du titre et lecture de son contenu. Les recherches poursuivies jour après jour depuis le 7 janvier 2016 ont permis d'établir, au cours du premier trimestre 2016, **un tableau trimestriel de 108 titres** dont le genre journalistique est la **brève** (une information condensée et de courte rédaction), **le filet** (article court, justifiant un titre et un développement un peu plus important que la brève), **la chronique**, publiée à intervalle régulier.

En voici la liste chronologique (Tableau 1).

JANVIER 2016					جانفي 2016
1.		7 جانفي 2016	---	ص 8	البقالطة, فلاح يقتل زوجته طعنا
2.		7 جانفي 2016	مهدي خليفة	ص 12	يذبح زوجته بسكين بعد 4 اشهر من الزواج
3.		7 جانفي 2016	ايمان عبد الستار	ص 13	ينهال على زوجته بسكين و يتسبب لها بثلاثين غرزة
4.		7 جانفي 2016	---	ص 4	Il tue sa femme à l'aide d'un coteau نفس الأحداث نقلت بجريدة الشروق و الصباح بتفس التاريخ
5.		7 جانفي 2016	---	ص 4	Balancée du troisième étage d'un immeuble aux Berges du Lac
6.		8 جانفي 2016	---	ص 3	الاعتداء بالعنف الشديد على الدكتورة أمال القرامي
7.		8 جانفي 2016	عبد الكريم السلطاني	ص 14	العثور على التلميذة المفقودة بمدينة سوسة
8.		10 جانفي 2016	A. Nemlaghi	ص 7	Relations extra conjugales et mort suspecte
9.		12 جانفي 2016	هاجر وأسمى	ص 7	منعته من النيل منها فالقى بها من الشرفة
10.		13 جانفي 2016	ناجح زغدودي	ص 13	وفاة تلميذة... و اسرتها تتهم المستشفى
11.		13 جانفي 2016	A. Nemlaghi	ص 5	Tentative de viol et d'homicide volontaire La belle et la bête

12.		14 جانفي 2016	بدر الدين عرار	ص 14	يحاوّلان اختطاف طفلة و تحويل وجهتها بالقوة
13.		14 جانفي 2016	Fatma Zaghouni	ص 12	Onde de choc au sein de la famille
14.		15 جانفي 2016	طارق الجبار	ص 7	محاولة فاشلة لاختطاف طفلة ستة عشرة سنة
15.		15 جانفي 2016	A Nemlaghi	ص 4	Tentative d'enlèvement d'une mineure de 16 ans نفس الأحداث نقلت بجريدة الصباح بنفس التاريخ
16.		15 جانفي 2016	---	ص 2	هلاك امرأة أثناء المعالجة بالرقية الشرعية
17.		15 جانفي 2016	منية	ص 3	الرقية الشرعية و الموت المستراب نفس الأحداث نقلت بجريدة الشروق بنفس التاريخ
18.		16 جانفي 2016	ايمان عيد الستار	ص 13	القبض على اب تحرش بابنتيه القاصرتين
19.		16 جانفي 2016	ناجح زغدودي	ص 14	اصابة 19 عاملة فلاحه في حادث مرور
20.		17 جانفي 2016	معز	ص 13	يعتدي على طليقته بواسطة سكين
21.		18 جانفي 2016	يوسف نصري	ص 12	لهف منها 10 ليتكنم على زوجها العرفي
22.		18 جانفي 2016	---	ص 4	مجهولان يختطفان فتاة قاصر في سيارة و الامن ينقذها من مصير مجهول نفس الأحداث نقلت بالشروق والصباح و Le temps 15جانفي
23.		18 جانفي 2016	نور الدين طبوبي	ص 12	من اجل حماته يصيب زوجته بألة حادة على صدرها
24.		19 جانفي 2016	خديجة يحيواوي	ص 12	بعد الاعتداء على زوجها و شل حركته منحرفون يتداولون على اغتصاب الزوجة
25.		21 جانفي 2016	زهير	ص 13	وفاة مسترابة لامرأة تونسية بليبيا
26.		21 جانفي 2016	A. Nemlaghi	ص 5	Violence conjugale : un époux pyromane

27.		22 جانفي 2016	أبو سارة	ص 15	قصة إيقاف شاب بتهمة واقعة قاصر ونشر صورها على الفيسبوك
28.		22 جانفي 2016	Nemlaghi	ص 6	Viol collectif : La promenade de l'honneur
29.		24 جانفي 2016	ناجح زغودي	ص 14	مواطن تعرض للبركاج يروي فضاعة ما عاشه " سلبوني مالي تحت التهديد وحاولو اختطاف زوجتي "
30.		24 جانفي 2016	A Nemlaghi	ص 5	Econduit par une jeune dame il l'attaque au vitriol Quand l'amitié se transforme en haine
31.		25 جانفي 2016	نذير	ص 13	محكمة كهل استدرج معينة منزلية لاغتصابها
32.		25 جانفي 2016	نور الدين تبوبي	ص 12	لم تستجب لرغبته الدينية فاعتدى عليها بشفرة حلاقة
33.		25 جانفي 2016	ايمان بن عزيزة	ص 12	بإحدى محطات الميترو حول وجهتها اعتدى عليها ... ثم فاحشها
34.		26 جانفي 2016	---	ص 5	Gafsa / Détournement d'une mineure <b>نفس الأحداث نقلت بجريدة الشروق 22 جانفي 2016</b>
35.		28 جانفي 2016	----	ص 16	عاملات القطاع الفلاحي منسيات... و حقوقهن مهضومة
36.		29 جانفي 2016	هاجر المكشر	ص 7	امن القرطاني اطاح به بالمنستير "سفاح يقتل جامعت القوارير للاثنا رفضت الزواج منه"
37.		29 جانفي 2016	ايمان بن عزيزة	ص 12	خطير بالعقبة عراف ينتحل صفة طبيب و يبتز حرفانه
38.		29 جانفي 2016	عماد خربيش	ص 15	متهمين بالاعتداء على قاضية مقضات موظفين بلديين ... واحتجاج للمساعدة بمختلف بلديات الولاية
39.		30 جانفي 2016	عماد خربيش	ص 10	شهراني سجن مع تأجيل التنفيذ موظفين ببلدية نابل <b>نفس الخبر بجريدة الشروق 29 جانفي 2016</b>
40.		30 جانفي 2016	Larbi Derouiche	ص 3	Après l'incroyable drame d'une fillette enfournée par son père, la mère, en détresse lance un SOS.
41.		31 جانفي 2016	سعيدة ميساوي	ص 8	العاصمة ... علاقة فايسبوكية مع مراهقة تحيله الى السجن

فبراير 2016					فيفري 2016
42		01.02.2016	طارق الجبار	ص 7	مرة أخرى حامل تموت في بلادنا
43		01.02.2016	هاجر وأسماء	ص 7	العاصمة : يتحيل على 8 فتيات بنفس السيناريو ( نفس الخبر بالصباح ليوم 2 فيفري )
44		02.02.2016	صابر م.	ص 9	جريمة فضيحة في سوسة : منعت من اختطاف ابنتها فقتلها دهسا
45		02.02.2016	رضوان شبيل	ص 10	ماتت على عين المكان : منعت من اختطاف ابنتها فدهسها بالسيارة
46		04/02/2016	منى البوعزيزي	ص 11	الشروق تنشر اعترافات مرعبة لسفاح الكبارية ز فتلت بانعة القوارير... والشذوذ الجنسي وراء جرائم ( تم تناوله في جريدة الصباح 2016/01/29 )
47		05/02/2016	منال	ص 2	انتحار : انتحرت نتيجة لعقوبة والدها
48		05/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	« Drame familial : Soupçonnant sa mère de relation extra adultérine, il tente de la tuer avec un couteau de cuisine »
49		05/02/2016	خديجة يحباوي	ص 12	أمام الدائرة الجنائية : الاعتداء على امرأة بماء الفرق ( تم تناوله من قبل بجريدة Le Temps 24.01.2016 )
50		06/02/2016	سامي	ص 14	تحولت الى قضية رأي عام : إيقاف معلم بسبب علاقته بتلميذة خارج الاطار المدرسي
51		07/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Enlevée de l'hôpital par des délinquants, elle est séquestrée dans une ferme. Les accusés condamnés à 14 ans de prison
52		07.02.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Etranglée par celui qui lui a promis le mariage !
53		10/02/2016	رضوان شبيل	ص 12	تم القبض عليه بسوسة شاب يستغل صور صديقه الفاصر عارية لبيئتها ماليا
54		10/02/2016	أبو معز	ص 9	تترصد بهن قرب مستشفيات العاصمة: القبض على امرأة تخدر العجائز وتسلبهن مصوغهن ( تم تناوله من قبل بجريدة Le Temps 11.02.2016 )
55		10/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Abus de confiance. Coupable. Le cousin de la gérante
57		10/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Vol et falsification de documents
58		11/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	La voleuse de bijoux droguait ses victimes)
58		11/02/2016	ايمان بن عزيزة	ص 12	أمام تجاهل الجهات الرسمية : مطلق يفر بابنه الى السعودية والأم تطالب باسترجاعه
59		12/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 5	La parente d'élève qui a agressé une institutrice écope de Trois mois avec sursis

60		13/02/2016	ايمان بن عزيزة	ص 13	سنوات سجننا لعراف انتحل صفة طبيب وواقع 3 حريقته
62		15/02/2016	ايمان بن عزيزة	ص 13	تضررت منها طفلة : مفاحشة ،مواقعة ومتهمان في قفص الاتهام
63		16/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Trompé par sa femme, il la tue ainsi que ses deux filles
64		16/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Trois ans de prison pour le guérisseur qui abuse de sa cliente ( Cf. Echourouk du 13- février 2016
65		17/02/2016	منى البوعزيزي	ص 12	الشروق تنفرد بنشر أسرار مملكة الدعارة بالعاصمة : الزعيمة سيده اعمال ،الممول خليجي
66		19/02/2016	ناجح الزغدودي	ص 13	10 سنوات سجننا لمغتصب المعلمة
67		20/02 /2016	Salma Bouraoui	ص 2	Femmes victimes de violence conjugale. La photo qui dérange. Mais qui tire la sonnette d'alarme
68		20/02 /2016	Ahmed Nemlaghi	ص 4	30 ns de prison pour le violeur
69		20/02/2016	رضوان شبيل	ص 16	طفل الخامسة عشرة يغتصب طفلة الثلاث سنوات
70		22/02/2016	نور الدين الطبوبي	ص 13	صد تهم على معاكستهم فقاموا بتعنيفهم
71		22/02/2016	نور الدين الطبوبي	ص 13	عنف زوجته بسبب تافه
72		22/02/2016	فاطمة الجلاصي	ص 10	العثور على جثة امرأة في شقة ورجلان في قفص الاتهام
73		22/02/2016	منيرة	ص 11	فطبع في مجتمعنا : زوج يقتلع عيني زوجته الحامل ويقتلها وآخر يعنفها حتى الموت
74		23.02.2016	Karim Ben Said	ص 3	Violences conjugales : Les victimes n'ont pas le temps :
75		23.02.2016	---	ص 2	زانوش : وفاة فتاة حرقا في ظروف غامضة
76		25/02/2016	سعيدة	ص 9	هدد ها بنشر صورها على فايس بوك فأحالتة على السجن
77		29/02/2016	يوسف النصري	ص 13	يتعاون مع والده لتقييد والدته وتعليقها في شجرة من أجل الميراث
78		29/02/2016	نور الدين الطبوبي	ص 12	تهور أدى به الى المحكمة

MARS 2016					مارس 2016
79		03.3.2016	---	ص 2	القاء القبض على معتصب المسنة بجهة مساكن
80		03.3.2016	ناجح	ص 14	إيقاف شابين اقتحما الإعدادية وتوجها بإشارات نابية تجاه الأستاذة
81		04.3.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Harcèlement sexuel sur une fillette de 5 ans
82		06.3.2016	لمياء الشريف	ص 7	اشهر سجننا من اجل التحرش 3
83		06.3.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Une nonagénaire violée par son jeune neveu. Un gérontophile de plus
84		07.3.2016.	عادل قريعة	ص 13	في السواسي : ولي يقتحم مدرسة و يحاول الاعتداء على معلمة
85		07..3.2016	عيادي	ص 13	مرة اخرى اعتداء بالعنف على استاذة
86		09.03. 2016	---	ص 6	Braquage d'une jeune fille au parc du Belvédère
87		09.03.2016	---	ص 6	Relations incestueuses et infanticide
88		10.03 .2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Il violente sa mère pour une cigarette
89		17.03.2016	خديجة يحيياوي	ص 12	أمام القضاء كهل يستخرج مضمون وفاة مدلس لزوجته الأولى و يتزوج بثانية
90		19.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 4	Viol sur la plage. Délinquant notoire l'accusé n'y allait pas de main morte
91		21,03,2016	فاطمة الجلصي	ص 11	الكويوي اخطر مجرم يعترض على عقوبة إعدامه... احرق تاجرا... خرب جسد صديقه ... واغتصب مرافقتها ثم دفنها حية
92		22.03.2016	النصري	ص 12	في الجنوب الغربي تركت ابنا القاصر لدى قريبها فأختطفته زوجها السابق
93		22.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Harcèlement et propositions indécentes. Un voisin maitre chanteur
94		22.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Mariage « orfy » sur fond de malversation
95		23.03.2016	هاجر واسماء	ص 7	قتلت مولودتها درعا للفضيحة
96		23.03.2016	الحبيب الهمامي	ص 6	ضرب و مضروب بين الزوجين صابرة من اجل اولادي

97		24.03.2016	عيادي	ص 13	متحصله علي الماجستير تدير شبكة دعارة
98		24.03.2016	A.N	ص 6	<b>Incitée par celui qui lui promet le mariage, elle tue son bébé</b> <b>هذا الخبر نشر في جريدة التونسية ل23 مارس 2016</b>
99		25.03.2016	ألفى البحري	ص 9	إيطالية و تونسيان في شبكة دعارة
100		26.03.2016	إيمان عبد الستار	ص 11	راس الجبل :إيقاف شاب حولّ وجهة فتاة واعتصبها في الغابة
101		27.03.2016	صالح انوايل	ص 12	في الجنوب الغربي : الزوج يجلب الحرفاء و الزوجة تستقطب الفتيات و تعد الخمر و المخدرات
102		27.03.2016	نذير	ص 13	صاحب شركة خدمات يجبر معينات منزليات علي الدعارة
103		27.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	<b>L'accusant d'être sa rivale, elle lui coupe la main avec un hachoir : Démence ou jalousie morbide ?</b>
104		28.03,2016	لمياء	ص 11	حادثة خطيرة في الكرم :يصور صديقه التلميذة عارية ثم ينشر صورها على «!الفيس بوك»
105		28.03.2016	زهير	ص 13	لأسباب مجهولة يطعن شقيقته بسكين
106		30.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 4	<b>Accusés de viol, ils sont relaxés par le tribunal. La victime était consentante</b>
107		31.03.2016	منى الميساوي	ص 4	تلميذة بالمعهد تتهم أستاذ تحرش بنا ... فتح تحقيق و وزير التربية علي الخط
108		31.03.2016	ايمان بن عزيزة	ص 14	فطيم يحي ابن خلدون. يعنف ابنته... يسكب عليها البنزين... ثم يضرم النار في جسدها

Sur les 108 titres ci-dessus recensés,

- 12 ne sont pas signés, engageant ainsi le journal
- 17 sont signés du prénom de l'auteur-e- ( Asma et Hager, Nadhir, Ayadi, Lamia, Zouheir, Najah, Saïda, Mounira, Abou Moez, Samy, Manel)
- 79 sont signés du nom et du prénom de l'auteur-e-

Sur le total des 96 titres signés, **32 sont de facture féminine représentant 33,3% de la production, et 64 titres de facture masculine, représentant 66,6% de l'ensemble.** Sur l'ensemble de la production c'est le journaliste **Ahmed NEMLAGHI** (chroniqueur du TEMPS) qui tient le haut du pavé avec **19 titres.**

## **II. 1 – LES FORMES DE VIOLENCE.**

L'analyse fait ressortir le classement suivant :

- **34 titres se rapportant aux violences sexuelles** allant de la tentative de viol, « l'attentat à la pudeur » et les attouchements, le harcèlement sexuel, passant par le détournement de mineur, jusqu'à l'inceste et le viol avec séquestration (12 au mois de janvier/ 5 au mois de février / 12 au mois de mars)
- **25 sur les homicides** (12 au mois de janvier/ 12 au mois de février/ e 01 au mois de mars)
- **14 sur les violences physiques en tous genre : coups, fractures, blessures, brûlures, mutilations, défigurations au moyen d'objets contondants et de produits toxiques**
- **14 sur les violences psychologiques : insultes, intimidation, diffamation, abus de confiance, chantage, exploitation de l'image ( 1 au mois de janvier / 5 au mois de février /3 au mois de mars**
- **8 cas de violences économiques** : spoliation, main mise sur l'héritage, vols de documents, chantage.

Cette catégorisation, simple en apparence, pose en réalité de grandes difficultés et recèle de sérieuses limites :

- Les formes de violences étant souvent imbriquées (comportant tout à la fois insultes et injures, puis coups et blessures, puis contraintes sexuelles dans les cas de violences sexuelles), il est difficile de ranger le cas dans une des formes spécifiques de la grille.
- Certains cas, comme l'enlèvement d'enfant ou la -non présentation de l'enfant à la mère gardienne ou la tentative de meurtre, ne relèvent, sous peine de réductionnisme, d'aucune des formes exclusives de la grille.
- Où ranger certains « accidents », comme celui entraînant la mort de 19 femmes, ouvrières agricoles devant se rendre sur leurs lieux de travail, entassées debout à l'arrière d'un camion de fortune, pour permettre au convoyeur de monnayer le maximum de places disponibles. Où s'arrête l'accident ( comme énoncé dans l'article en question) et commence l'exploitation économique?

Compte tenu de ces variabilités, les chiffres avancés n'ont pas de valeur probante, informative de la réalité. C'est parfois à l'arbitrage du groupe des chercheuses-observatrices que revient la qualification du cas et son classement dans l'un des types de la grille. En définitive, l'observateur n'est

vraiment fixé que sur les homicides dont le caractère définitif et catégorique ne laisse place à aucun doute ou interprétation même si les formes de la mort donnée sont variées (étranglement, défenestration, brûlures, coups de couteau, etc.).

En tout état de cause, il apparaît que s'il est traité de diverses formes de violences à l'égard des femmes, **la prépondérance est accordée aux violences sexuelles. Pas moins de 34 titres leur sont consacrés expressément** comme en témoigne la fréquence des occurrences au tableau ci-après sur les viols, les tentatives de viol, les attouchements, les attentats à la pudeur, le harcèlement sexuel, l'adultère, l'inceste, la traite sexuelle

### 1) LES VIOLENCES SEXUELLES

JANVIER 2016					جانفي 2016
1.		12 جانفي 2016	هاجر وأسمى	ص 7	منعته من النيل منها فآلقى بها من الشرفة
2.		13 جانفي 2016	B. Nemlaghi	ص 5	Tentative de viol et d'homicide volontaire La belle et la bête
3.		16 جانفي 2016	ايمان عبد الستار	ص 13	القبض على اب تحرش بابنتيه القاصرتين
4.		19 جانفي 2016	خديجة يحيياوي	ص 12	بعد الاعتداء على زوجها و شل حركته منحرفون يتداولون على اغتصاب الزوجة
5.		22 جانفي 2016	أبو سارة	ص 15	قصة إيقاف شاب بتهمة موقعة قاصر وبنشر صورها على الفيسبوك
6.		22 جانفي 2016	Nemlaghi	ص 6	Viol collectif : La promenade de l'honneur
7.		25 جانفي 2016	ايمان بن عزيزة	ص 12	بإحدى محطات الميترو حول وجهتها اعتدى عليها ... ثم فاحشها
FEVRIER 2016					
8.		04/02/2016	منى البوعزيزي	ص 11	الشروق تنشر اعترافات مرعبة لسفاح الكبارية : فتلت بائعة القوارير... والشذوذ الجنسي وراء جرائمي
9.		05/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	« Drame familial : Soupçonnant sa mère de relation extra adultérine, il tente de la tuer avec un couteau de cuisine »
10		06/02/2016	سامي	ص 14	تحولت الى قضية رأي عام : إيقاف معلم بسبب علاقته بتلميذة خارج الاطار المدرسي

11		10/02/2016	رضوان شبيل	ص 12	تم القبض عليه بسوسة. شاب يستغل صور صديقته القاصر عارية ليبتزها ماليا
12		13/02/2016	ايمان بن عزيزة	ص 13	3 سنوات سجنا لعراف انتحل صفة طبيب 3 وواقع حريفته
13		15/02/2016	ايمان بن عزيزة	ص 13	تضررت منها طفلة : مفاحشة ،مواقعة ومتهمان في قفص الاتهام
14		16/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Trompé par sa femme, il la tue ainsi que ses deux filles
15		16/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Trois ans de prison pour le guérisseur qui abuse de sa cliente
16		17/02/2016	منى البوعزيزي	ص 12	الشروق تنفرد بنشر أسرار ملكة الدعارة بالعاصمة : الزعيمة سيده اعمال ،الممول خليجي
17		19/02/2016	ناجح الزغدودي	ص 13	10 سنوات سجنا لمغتصب المعلمة
18		20/02 /2016	Ahmed Nemlaghi	ص 4	30 ns de prison pour le violeur
19		20/02/2016	رضوان شبيل	ص 16	طفل الخامسة عشرة يغتصب طفلة الثلاث سنوات
20		25/02/2016	سعيدة	ص 9	هدد ها بنشر صورها على فايس بوك فأحالته على السجن
<b>MARS 2016</b>					
21		03.3.2016	---	ص 2	القاء القبض على مغتصب المسنة بجهة مساكن
22		04.3.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Harcèlement sexuel sur une fillette de 5 ans
23		06.3.2016	لمياء الشريف	ص 7	اشهر سجنا من اجل التحرش 3
24		06.3.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Une nonagénaire violée par son jeune neveu. Un gérontophile de plus
25		09.03.2016	---	ص 6	Relations incestueuses et infanticide
26		19.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 4	Viol sur la plage. Délinquant notoire l'accusé n'y allait pas de main morte
27		22.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Harcèlement et propositions indécentes. Un voisin maître chanteur
28		24.03.2016	عيادي	ص 13	متحصله علي الماجستير تدير شبكة دعارة

29		25.03.2016	ألفى البحري	ص 9	إيطالية و تونسيتان في شبكة دعارة
30		26.03.2016	إيمان فبد الستار	ص 11	راس الجبل: إيقاف شاب حولّ وجهة فتاة واغتصبها في الغابة
31		27.03.2016	صالح انوايل	ص 12	في الجنوب الغربي : الزوج يجلب الحرفاء و الزوجة تستقطب الفتيات و تعد الخمر و المخدرات
32		27.03.2016	نذير	ص 13	صاحب شركة خدمات يجبر معينات منزليات علي الدعارة
33		30.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 4	Accusés de viol , ils sont relaxés par le tribunal. La victime était consentante
34		31.03.2016	منى الميساوي	ص 4	تمليذة بالمعهد تتهم أستاذ تحرش بنا ... فتح تحقيق و وزير التربية علي الخط

Traitées comme faits divers d'un genre particulier sous la forme de brèves, de filets ou de chroniques, les violences sexuelles sont exagérément surexposées dans des articles plus longs se posant des articles de fonds relevant du reportage ou de l'investigation comme le montre la sélection des titres de la partie III du rapport

## 2) LES HOMICIDES

Les cas d'homicides et de mort violente tiennent une bonne **deuxième place avec 25 titres** plus dramatiques les uns que les autres mettant l'accent sur les formes le plus violentes et tragiques de leur commission : égorgement, étranglement, déféstration, brûlures, immolation, etc.

JANVIER 2016					جانفي 2016
1.		7 جانفي 2016	---	ص 8	البقالطة, فلاح يقتل زوجته طعنا
2.		7 جانفي 2016	مهدي خليفة	ص 12	يذبح زوجته بسكين بعد 4 اشهر من الزواج
3.		7 جانفي 2016	---	ص 4	Il tue sa femme à l'aide d'un couteau
4.		7 جانفي 2016	---	ص 4	Balancée du troisième étage d'un immeuble aux Berges du Lac
5.		10 جانفي 2016	B. Nemlaghi	ص 7	Relations extra conjugales et mort suspecte

6.		12 جانفي 2016	هاجر وأسمى	ص 7	منعته من النيل منها فألقى بها من الشرفة
7.		13 جانفي 2016	ناجح زغدودي	ص 13	وفاة تلميذة... و اسرتها تتهم المستشفى
8.		13 جانفي 2016	C. Nemlaghi	ص 5	Tentative de viol et d'homicide volontaire La belle et la bête
9.		15 جانفي 2016	---	ص 2	هلاك امرأة أثناء المعالجة بالرقية الشرعية
10.		15 جانفي 2016	منية	ص 3	الرقية الشرعية و الموت المستراب
11.		21 جانفي 2016	زهير	ص 13	وفاة مسترابة لامرأة تونسية بليبيا
12.		29 جانفي 2016	هاجر المكشر	ص 7	امن القرجاني اطاح به بالمنستير "سفاح يقتل جامعت القوارير للاثنا رفضت الزواج منه"
<b>FEVRIER 2016</b>					
13		01.02.2016	طارق الجبار	ص 7	مرة أخرى حامل تموت في بلادنا
14		02.02.2016	صابر م.	ص 9	جريمة فضيحة في سوسة : منعته من اختطاف ابنتها فقتلها دهسا
15		02.02.2016	رضوان شيبيل	ص 10	ماتت على عين المكان : منعته من اختطاف ابنتها فدهسها بالسيارة
16		04/02/2016	منى البوعزيزي	ص 11	الشروق تنشر اعترافات مرعبة لسفاح الكبارية ز فتلت بانعة القوارير... والشذوذ الجنسي وراء جرائمه )
17		05/02/2016	منال	ص 2	انتحار : انتحرت نتيجة لعقوبة والدها
18		05/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	« Drame familial : Soupçonnant sa mère de relation extra adultérine, il tente de la tuer avec un couteau de cuisine »
19		07.02.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Etranglée par celui qui lui a promis le mariage !
20		16/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Trompé par sa femme, il la tue ainsi que ses deux filles
21		22/02/2016	فاطمة الجلصي	ص 10	العثور على جثة امرأة في شقة ورجلان في قفص الاتهام
22		22/02/2016	منيرة	ص 11	فظيح في مجتمعنا : زوج يقتلع عيني زوجته الحامل ويقتلها وآخر يعنفها حتى الموت

23		23.02.2016	---	ص 2	زانوش : وفاة فتاة حرقاً في ظروف غامضة
<b>MARS 2016</b>					
24		21,03,2016	فاطمة الجلاصي	ص 11	الكوبوي اخطر مجرم يعترض على عقوبة إعدامه... احرق تاجرا... خرب جسد صديقه ... واغتصب مرافقتها ثم دفنها حية
25		23.03.2016	هاجر واسماء	ص 7	قتلت مولودتها درءاً للفضيحة

### 3) LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES ET MORALES

Il est intéressant de noter que l'expression violence (ûnf) n'est pas réservée, comme de coutume, aux seules violences physiques mais s'emploie pour désigner les violences morales. Il s'agit là d'un progrès.

<b>JANVIER 2016</b>					<b>جانفي 2016</b>
1.		8 جانفي 2016	---	ص 3	الاعتداء بالعنف الشديد على الدكتورة أمال القرامي
2.		31 جانفي 2016	سعيدة ميساوي	ص 8	العاصمة ... علاقة فابسيوكية مع مرافقة تحيله الى السجن
<b>FEVRIER 2016</b>					<b>فيفري 2016</b>
3		10/02/2016	رضوان شبيب	ص 12	تم القبض عليه بسوسة شاب يستغل صور صديقه القاصر عارية ليبتزها ماليا
4		11/02/2016	ايمان بن عزيزة	ص 12	أمام تجاهل الجهات الرسمية : مطلق يفر بابنه الى السعودية والأم تطالب باسترجاعه
5		12/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 5	La parente d'élève qui a agressé une institutrice écope de Trois mois avec sursis
6		25/02/2016	سعيدة	ص 9	هدد ها بنشر صورها على فايس بوك فأحالتة على السجن
7		29/02/2016	نور الدين الطبوبي	ص 12	تهور أدى به الى المحكمة
<b>MARS 2016</b>					<b>مارس 2016</b>
8		03.3.2016	ناجح	ص 14	إيقاف شابين اقتحما الإعدادية وتوجها بإشارات نابية تجاه الأستاذة
9		07.3.2016.	عادل قريعة	ص 13	في السواسي : ولي يقتحم مدرسة و يحاول الاعتداء على معلمة

10		07..3.2016	عيادي	ص 13	مرة اخرى اعتداء بالعنف على استاذة
11		17.03.2016	خديجة يحيواوي	ص 12	أمام القضاء كهل يستخرج مضمون وفاة مدلس لزوجته الأولى و يتزوج بثانية
12		22.03.2016	النصري	ص 12	في الجنوب الغربي تركت ابنها القاصر لدى قريبها فاختطفته زوجها السابق
13		22.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Harcèlement et propositions indécentes. Un voisin maître chanteur
14		28.03.2016	لمياء	ص 11	حادثة خطيرة في الكرم :يصور صديقه التلميذة عارية ثم ينشر صورها على «!الفيس بوك»

#### 4) LES VIOLENCES PHYSIQUES

Ces brèves aux titres sensationnels ( 14 titres) , mettent en lumière l'extrême violence matérielle et physique des faits entrainant au final la mort de la victime : coup de couteau, vitriol à la figure, défenestration, brûlures et immolation. Ils

JANVIER 2016					جانفي 2016
1.		7 جانفي 2016	ايمان عبد الستار	ص 13	ينهال على زوجته بسكين و يتسبب لها بثلاثين غرزة
2.		17 جانفي 2016	معز	ص 13	يعتدي على طليقته بواسطة سكين
3.		18 جانفي 2016	نور الدين طبوبي	ص 12	من اجل حماته يصيب زوجته بألة حادة على صدرها
4.		24 جانفي 2016	A Nemlaghi	ص 5	Econduit par une jeune dame il l'attaque au vitriol Quand l'amitié se transforme en haine
5.		25 جانفي 2016	نور الدين تيويي	ص 12	لم تستجب لرغبتة الدنيئة فأعتدى عليها بشفرة حلقة
FEVRIER 2016					فيفري 2016
7		05/02/2016	خديجة يحيواوي	ص 12	أمام الدائرة الجنائية : الاعتداء على امرأة بماء الفرق ( تم تناوله من قبل بجريدة Le Temps 24.01.2016
8		22/02/2016	نور الدين الطبوبي	ص 13	صد تهم على معاكستهم فقاموا بتعنيفهم

9		22/02/2016	نور الدين الطوبوي	ص 13	عنف زوجته بسبب تافه
10		29/02/2016	نور الدين الطوبوي	ص 12	تهور أدى به الى المحكمة
<b>MARS 2016</b>					
<b>مارس 2016</b>					
11		07.3.2016.	عادل قريعة	ص 13	في السواسي : ولي يقتحم مدرسة و يحاول الاعتداء على معلمة
12		23.03.2016	الحبيب الهمامي	ص 6	صابرة من اجل اولادي :ضرب و مضروب بين الزوجين
13		28.03.2016	زهير	ص 13	لأسباب مجهولة يطعن شقيقته بسكين
14		31.03.2016	ايمان بن عزيزة	ص 14	فظيع يحي ابن خلدون. يعنف ابنته... يسكب عليها البنزين... ثم يضرم النار في جسدها

## 5) LES VIOLENCES ECONOMIQUES

<b>JANVIER 2016</b>					
<b>جانفي 2016</b>					
1		16 جانفي 2016	ناجح زغدودي	ص 14	اصابة 19 عاملة فلاحية في حادث مرور
2		18 جانفي 2016	يوسف نصري	ص 12	لهف منها 10 ليتكتم على زوجها العرفي
3		29 جانفي 2016	ايمان بن عزيزة	ص 12	خطير بالعقبة عراف ينتحل صفة طبيب و يبتز حرفانه
<b>FEVRIER 2016</b>					
<b>فيفري 2016</b>					
4		10/02/2016	أبو معز	ص 9	تتربص بهن قرب مستشفيات العاصمة: القبض على امرأة تخدر العجائز وتسلبهن مصوغهن ( تم تناوله من قبل جريدة Le Temps 11.02.2016
5		10/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Abus de confiance. Coupable. Le cousin de la gérante
6		10/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Vol et falsification de documents
7		11/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	La voleuse de bijoux droguait ses victimes)
8		29/02/2016	يوسف النصري	ص 13	يتعاون مع والده لتقيد والدته وتعليقها في شجرة من أجل الميراث

## II. 2) LES VICTIMES DE VIOLENCES

Le recensement des titres donne le tableau suivant des victimes :

- **Une femme (non précisé) : 50** titres (16 au mois de janvier/ 24 au mois de février/ 10 au mois de mars )
  - **Une fille mineure : 28** (11 au mois de janvier/ 7 au mois de février/ 9 au mois de mars)
  - **L'épouse, l'ex-épouse, la fiancée, la partenaire intime : 23 titres** (11 au mois de janvier/ 7 au mois de février / 5 au mois de mars)
  - **La fille de l'auteur = 04** (2 au mois de janvier, 1 au mois de février, 1 au mois de mars)
  - **La mère = 04** (3 au mois de février/ 1 au mois de mars)
  - **La sœur = 01** (mars)
  - **La tante = 01** (mars)
  - **La cousine = 01** (février)
  - **La voisine = 01** (mars)
- Les cas rapportés ne permettent pas toujours d'établir le rapport de la victime à l'auteur ni d'être fixé sur son âge (mineure ou majeure) alors même que ces données peuvent aider à la compréhension des violences intrafamiliales et intergénérationnelles Un grand silence entoure certaines catégories de personnes notamment les migrantes et témoigne de l'occultation des nouvelles réalités migratoires de la Tunisie.
- Les cas médiatisés relevant de l'appréciation discrétionnaire du journaliste, ils ne sont à aucun titre, révélateurs de la réalité et ne rendent compte d'aucune tendance.

Les titres recensés mettent en scène diverses figures de victimes

### 1) LES VICTIMES MINEURES

**Une prévalence est accordée aux victimes mineures avec 28 titres recensés.** Elles sont désignées tantôt par référence à leur minorité (*qassar*) tantôt à leur qualité d'écolière, d'élève ou encore de fillette ou d'enfant. Les titres sont très souvent associés au cas d'enlèvement, de détournement de mineure, de violences sexuelles dont les viols et l'inceste

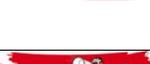
JANVIER 2016					جانفي 2016
1.		8 جانفي 2016	عبد الكريم السلطاني	ص 14	العثور على التلميذة المفقودة بمدينة سوسة

2.		13 جانفي 2016	ناجح زغدودي	ص 13	وفاة تلميذة... و اسرتها تتهم المستشفى
3.		14 جانفي 2016	بدر الدين عرعار	ص 14	يحاولان اختطاف طفلة و تحويل وجهتها بالقوة
4.		15 جانفي 2016	طارق الجبار	ص 7	محاولة فاشلة للاختطاف طفلة ستة عشرة سنة
5.		15 جانفي 2016	A Nemlaghi	ص 4	Tentative d'enlèvement d'une mineure de 16 ans
6.		16 جانفي 2016	ايمان عبد الستار	ص 13	القبض على اب تحرش بابنتيه القاصرتين
7.		18 جانفي 2016	---	ص 4	مجهولان يختطفان فتاة قاصر في سيارة و الامن ينقذها من مصير مجهول
8.		22 جانفي 2016	أبو سارة	ص 15	قصة ايقاف شاب بتهمة موقعة قاصر وبنشر صورها على الفيسبوك
9.		26 جانفي 2016	---	ص 5	Gafsa / Détournement d'une mineure نفس الأحداث نقلت بجريدة الشروق 22 جانفي 2016
10.		30 جانفي 2016	Larbi Derouiche	ص 3	Après l'incroyable drame d'une fillette enfournée par son père, la mère, en détresse lance un SOS.
11.		31 جانفي 2016	سعيدة ميساوي	ص 8	العاصمة... علاقة فايسبوكية مع مرافقة تحيله الى السجن
<b>فبراير 2016</b>					
12		01.02.2016	هاجر وأسماء	ص 7	العاصمة: يتحيل على 8 فتيات بنفس السيناريو ( نفس الخبر بالصباح ليوم 2 فيفري)
13		06/02/2016	سامي	ص 14	تحولت الى قضية رأي عام: ايقاف معلم بسبب علاقته بتلميذة خارج الاطار المدرسي
14		10/02/2016	رضوان شبيل	ص 12	تم القبض عليه بسوسة شاب يستغل صور صديقه القاصر عارية لبيتها ماليا
15		15/02/2016	ايمان بن عزيزة	ص 13	تضررت منها طفلة: مفاحشة، موقعة و متهمان في قفص الاتهام

16		16/02/2016	Ahmed Nemlaghi	7 ص	Trompé par sa femme, il la tue ainsi que ses <b>deux filles</b>
17		20/02/2016	رضوان شبيب	ص 16	طفل الخامسة عشرة يغتصب <b>طفلة الثلاث سنوات</b>
18		23.02.2016	---	2 ص	زانوش : وفاة <b>فتاة</b> حرقا في ظروف غامضة
<b>MARS 2016</b>					
مارس 2016					
19		04.3.2016	Ahmed Nemlaghi	6 ص	Harcèlement sexuel sur une fillette de 5 ans
20		06.3.2016	لمياء الشريف	7 ص	اشهر سجننا من اجل التحرش 3
21		09.03. 2016	---	6 ص	Braquage d'une <b>jeune fille</b> au parc du Belvédère
22		09.03.2016	---	6 ص	Relations incestueuses et <b>infanticide</b>
23		23.03.2016	هاجر واسماء	7 ص	قتلت <b>مولودتها</b> درءا للفضيحة
24		24.03.2016		6 ص	Incitée par celui qui lui promet le mariage, elle tue son <b>bébé</b>
25		26.03.2016	ايمان فبد الستار	ص 11	راس الجبل : ايقاف شاب حول وجهه <b>فتاة</b> واغتصبها في الغابة
26		27.03.2016	صالح انوايل	ص 12	في الجنوب الغربي : الزوج يجلب الحرفاء و الزوجة تستقطب <b>الفتيات</b> و تعد الخمر و المخدرات
27		31.03.2016	منى الميساوي	4 ص	<b>تلميذة</b> بالمعهد تتهم أستاذ تحرش بنا ... فتح تحقيق و وزير التربية علي الخط
28		31.03.2016	ايمان بن عزيزة	14ص	فظيع يحي ابن خلدون. يعنف <b>ابنته</b> ... يسكب عليها البنزين... ثم يضرم النار في جسدها

## 2) LA PARTENAIRE INTIME

Une autre figure est récurrente, celle de l'épouse, l'ex épouse, la fiancée, l'amie ou la partenaire intime avec 22 titres en lien avec les homicides et les violences physiques commises dans la quasi-totalité des cas par le partenaire intime

JANVIER 2016				جانفي 2016	
1.		7 جانفي 2016	---	ص 8	البقالطة, فلاح يقتل زوجته طعنا
2.		7 جانفي 2016	مهدي خليفة	ص 12	يذبح زوجته بسكين بعد 4 اشهر من الزواج
3.		7 جانفي 2016	ايمان عبد الستار	ص 13	ينهال على زوجته بسكين و يتسبب لها بثلاثين غرزة
4.		7 جانفي 2016	---	ص 4	Il tue sa femme à l'aide d'un couteau
5.		17 جانفي 2016	مؤز	ص 13	يعتدي على طليقته بواسطة سكين
6.		18 جانفي 2016	يوسف نصري	ص 12	لهف منها 10 ليتكنم على زوجها العرفي
7.		18 جانفي 2016	نور الدين طبوبي	ص 12	من اجل حماته يصيب زوجته بألة حادة على صدرها
8.		19 جانفي 2016	خديجة يحيياوي	ص 12	بعد الاعتداء على زوجها و شل حركته منحرفون يتداولون على اغتصاب الزوجة
9.		21 جانفي 2016	B. Nemlaghi	ص 5	Violence conjugale : un époux pyromane
10.		24 جانفي 2016	ناجح زغدودي	ص 14	مواطن تعرض للبركاج يروي فضاعة ما عاشه " سلبوني مالي تحت التهديد وحاولو اختطاف زوجتي "
11.		24 جانفي 2016	A Nemlaghi	ص 5	Econduit par une jeune dame il l'attaque au vitriol Quand l'amitié se transforme en haine
12.		07.02.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Etranglée par celui qui lui a promis le mariage !
13.		10/02/2016	رضوان شبييل	ص 12	تم القبض عليه بسوسة شاب يستغل صور صديقه القاصر عارية لبيتزها ماليا
14.		16/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Trompé par sa femme, il la tue ainsi que ses deux filles
15.		20/02 /2016	Salma Bouraoui	ص 2	Femmes victimes de violence conjugale. La photo qui dérange. Mais qui tire la sonnette d'alarme

16		22/02/2016	نور الدين الطبوبي	ص 13	عنف زوجته بسبب تافه
17		22/02/2016	منيرة	ص 11	فظيع في مجتمعنا : زوج يقتلع عيني زوجته الحامل ويقتلها وآخر يعنفها حتى الموت
18		23.02.2016	Karim Ben Said	ص 3	Violences conjugales : Les victimes n'ont pas le temps :
<b>MARS 2016</b>					
<b>مارس 2016</b>					
19		17.03.2016	خديجة يحيياوي	ص 12	أمام القضاء كهل يستخرج مضمون وفاة مدلس لزوجته الأولى و يتزوج بثانية
20		22.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Mariage « orfy » sur fond de malversation
21		23.03.2016	الحبيب الهمامي	ص 6	ضرب و مضروب بين الزوجين صابرة من اجل اولادي
22		28.03,2016	لمياء	ص 11	حادثة خطيرة في الكرم :يصور صديقه التلميذة عارية ثم ينشر صورها على «!الفيس بوك»

Si les violences institutionnelles (négligences des autorités publiques, dont les hôpitaux) ne sont pas absentes avec cependant quelques rares titres, c'est aux violences conjugales et intrafamiliales qu'il est donné une prévalence

« L'institutrice » émerge en tant que victimes d'agression multiformes dont les auteurs sont un parent d'élève

### **II. 3- LES AUTEURS DE VIOLENCES**

La revue fait apparaître divers auteurs dont les figures marquantes sont :

- Les Partenaires intimes : l'époux, l'ex-époux, l'ami, le compagnon intime = 22 titres ( Cf. Tableau ci-dessus sur)
- Le père : 7 titres

1		30 جانفي 2016	Larbi Derouiche	ص 3	Après l'incroyable drame d'une fillette enfournée par son père, la mère, en détresse lance un SOS.
---	---	---------------	-----------------	-----	--

2		11/02/2016	ايمان بن عزيزة	ص 12	أمام تجاهل الجهات الرسمية : مطلق يفر بابنه الى السعودية والأم تطالب باسترجاعه
3		16/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 7	Trompé par sa femme, il la tue ainsi que ses deux filles
4		16 جانفي 2016	ايمان عبد الستار	ص 13	القبض على اب تحرش بابنتيه القاصرتين
5		29/02/2016	يوسف النصري	ص 13	يتعاون مع والده لتقيد والدته وتعليقها في شجرة من أجل الميراث
6		09.03.2016	---	ص 6	Relations incestueuses et infanticide
7		31.03.2016	ايمان بن عزيزة	ص 14	فظيح بحي ابن خلدون. يعنف ابنته... يسكب عليها البنزين... ثم يضرم النار في جسدها

### Le Fils : 3 titres

1		05/02/2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	« Drame familial : Soupçonnant sa mère de relation extra adultérine, il tente de la tuer avec un couteau de cuisine »
2		29/02/2016	يوسف النصري	ص 13	يتعاون مع والده لتقيد والدته وتعليقها في شجرة من أجل الميراث
3		10.03.2016	Ahmed Nemlaghi	ص 6	Il violente sa mère pour une cigarette

Viennent également, dans le cercle intrafamilial, le frère ( 01 titre), le neveu ( 1) le cousin 1, le gendre

Un titre est relatif au voisin

A l'extérieur du cercle familial, les titres les plus fréquents concernent :

- Des inconnus (*majhulins*) adultes ou jeunes ( chab) ou non précisés
- l'employeur privé
- Des Agents et prestataires de services publics : 5 titres où émerge la figure de l'instituteur

En tout état de cause et quoiqu'il en soit de la posture du journaliste, le corpus constitué des « brèves » présente, sauf exception, de sérieuses limites. Plusieurs insuffisances sont relevées.

- Une information non authentifiée et peu probante à l'exception des chroniques judiciaires du Temps
- Des faits non datés et non contextualisés
- Des témoignages fantaisistes
- Des titres « accrocheurs » accentuant le sensationnel et le tragique
- Une distorsion entre le titre et le contenu
- Des informations peu utiles au lecteur
- Des récits partiels, focalisés sur le tragique de la situation
- Des images stéréotypées
- Une surexposition des victimes
- Une tendance aux jugements moralisateurs
- Une tendance à excuser les auteurs mais aussi paradoxalement à s'apitoyer sur les victimes
- Une tendance à accentuer l'insolite
- Une ignorance quasi générale du caractère systémique des violences de genre
- Une indifférence totale aux questions de droits

**Cette tendance est-elle renforcée ou à l'inverse rééquilibrée par les 45 articles d'opinion sélectionnés ?**

### AXE III - VIOLENCE DE GENRE : RETOUR SUR LES PERCEPTIONS ET L'OPINION

**Quarante cinq titres** (dont le tableau est présenté ci-après) ont été sélectionnés sur la base de leurs thématiques « féministes » dont une majorité revient aux journalistes femmes avec **26 titres**, contre **12 pour les hommes** et **7 non identifiés**. Quelles sont les corrélations entre cette nouvelle configuration et le contenu médiatique? La féminisation du champ médiatique est-elle synonyme de renouvellement du sens sur les violences de genre ?

Un fait d'ensemble est remarquable : **le grand foisonnement d'idées « assez subversives » du modèle patriarcal et des tabous** qui entourent les questions de genre, et plus encore, les violences à l'égard des femmes. Un travail de déconstruction est semble-t-il à l'œuvre, même si l'on constate qu'il n'est pas généralisé ou pas encore abouti et que le discours sacrifie parfois à la facilité et aux jugements « convenus ».

1.		11-01-2016	إيمان عبد اللطيف Iman Abdellatif.	مطلقات.. أرامل.. عانسات: 56% من نساء تونس ضحايا العقلية الذكورية « Divorcées... Veuves... Célibataires : 56% des Tunisiennes victimes de la mentalité patriarcale »
2.		12-01-2016	خولة الزتايقي Khawla Zetayqui	المثلية الجنسية... حرية أم خطيئة؟ "Homosexualité : Liberté ou méfait »
3.			ناجية المكي Nejia El Melki.	"تورطن في الإرهاب والبغي والزواج العرفي , العالم السري للطالبات: من البحث على الذات إلى ضياع الذات" « Elles sont otages du terrorisme, de la prostitution et du mariage coutumier. Le monde secret des étudiantes. De la quête de soi à la perte de soi ».
4.		14-01-2016	اسماء سحبون Asma Sahboun	قراءة سوسيولوجية لمتغيرات المجتمع التونسي ما بعد الثورة : عنف... مخدرات... انتحار... وزواج عرفي « Lecture sociologique des mutations sociales après la révolution : Violence, drogues, suicide et mariage orfy »
5.		17-01-2016	أسماء وهاجر Asma et Hager	لماذا يرفض «التوانسة» زواج بناتهم بغير المسلم؟ Pourquoi les Tunisiens refusent-ils le mariage de leurs filles avec un non-musulman ?
6.		21-01-2016	Hela Lahbib	Traite des personnes : Femmes et enfants, cibles privilégiées
7.		31.01.2016	توفيق العوني Tawfik El Ouni	"المنزه الخامس : فتيات و7 رجال في وليمة جنسية" « El Menzah 5 : Des Filles et 7 hommes en réjouissances sexuelles »
8.		01.02.2016	اسماء سحبون Asma Sahboun	يتهدد الأزواج والأسر : نزيف العنف الجنسي والشذوذ Elle menace les couples et les familles : la propagation des violences et des déviances

9.		03.02.2016	أسماء وهاجر Asma et Hager	"في تونس : اغتصاب الزوجة جريمة بلا عقاب؟ شهادات نساء عشن بين جحيم الوقائع و نار الفضيحة كيف يتحول السكوت الى رضى رغم الاكراه؟ ماذا يقول فقه القضاء والدين و علم الاجتماع و علم النفس؟" <i>En Tunisie, le viol conjugal est-il un crime dans l'impunité</i>
10.		04.02.2016	بوهلال Bouhlal	"التنافس في قوائم الترشيح للانتخابات البلدية بين الممكن والمستحيل" <i>La parité de candidatures sur les listes électorales aux municipales : entre le possible et l'impossible</i>
11.		06.02.2016	أسماء صحبون Asma Sahboun	"كيف نوقف نزيف العنف الزوجي : ضحاياه أمهات وآباء وأبناء" <i>Comment arrêter la propagation de la violence conjugale. Ses victimes en sont les mères, les pères et les enfants</i>
12.		10.02.2016	Ahmed Nemlaghi	« Le principe d'égalité de Tous devant la loi »
13.		20.02.2016	Salma Bourraoui	<b>Femmes victimes de violences. La photo qui dérange/. Mais qui tire la sonnette d'alarme.</b>
14.		22.02.2016	حياة الغانمي Hayet Ghanmi	<b>1600 طفلا يولدون سنويا خارج إطار الزواج</b> 1600 nouveaux nés hors mariage
15.		23.02.2016	Karima Ben Said	<b>Violences conjugales : Les victimes n'ont pas le temps</b>
16.		26/02/2016	----	الحرمة الجسدية بين التكريس الدستوري وإكراهات الكشف عن الحقيقة <b>L'intégrité physique entre consécration constitutionnelle et les contraintes du dévoilement de la vérité</b>
17.		29.02.2016	منى البوعزيزي Mouna Bouazizi	الشروق تخترق عالم السجينات المحكومات بالمؤبد بمنوبة : قتل، مخدرات، فموت بطيء <i>ECHOUROUQ perce le monde des femmes détenues à vie de la Manouba: Crimes, drogues et mort lente</i>
18.		03-03-2016	S. Hamrouni	<b>Violence à l'égard des femmes dans l'espace public. Résultats alarmants de l'enquête du CREDIF.</b>
19.		03-03-2016	Héla Lahbib	<b>Violence à l'égard des femmes. Témoignages. Dalenda Largueche, Leila Rhiwi, Sana ben Achour</b>
20.		04.03.2016	سيماء المزوغي Sayma Mzoughi	الكريديف ينبه لتنامي العنف ضد المرأة ويطلق حملة الشارع مش ليك وحدك: أرقام مفزعة وتوصيات إلى أين؟ <i>Le Credif alerte de l'ampleur des violences à l'égard des femmes et lance une campagne « la rue n'est pas qu'à toi : Des chiffres alarmants. Recommandations. Vers où ?</i>
21.		07-03-2016	L.H	<b>50 ans de planning familial. Une histoire et des acquis (Double page)</b>

22.		07-03-2016	لمياء الشريف Lamia Chérif	البطالة قلبت الأدوار: زوجات قوامات على الأزواج <i>Le Chômage a inversé les rôles : des épouses « tutrices » des conjoints</i>
23.		07-03-2016	وحيد الجربي Wahid Jerbi	ثلاثة ارباع نساء تونس يعانين الاغتصاب الزوجي <i>Les Trois quarts de femmes Tunisiennes victimes de viol conjugal</i>
24.		07-03-2016	منيرة المثلوثي Mounira Mathlouthi	نساء يهربن من العنف ويقعن في ادمان الزطلة <i>Des femmes fuient la violence et tombent dans l'addiction aux stupéfiants</i>
25.		07-03-2016	الحبيب ميساوي Habib Missaoui	غدا اليوم العالمي للمرأة : نساء تونس بين انتهازية الليبرالية وتدجين المحافظين <i>Demain, la journée internationale des femmes. Les Tunisiennes entre l'opportunisme du libéralisme et l'assujettissement des conservateurs</i>
26.		07-03-2016	نزیهة بوسعيدی Naziha Boussaïdi	المرأة ومواقع القرار. خمس سنوات من التراجعات... أي مصير؟ <i>Femme et poste de décision. Cinq années de régression. Quel devenir ?</i>
27.		07-03-2016	اسماء سحبون Asma Sahboun	75 % منهن تعرضن للعنف الجنسي ما بين 2011 و 2015 « 77% d'entre elles victimes de violences entre 2011 et 2015 »
28.		07-03-2016	نزیهة بوسعيدی Naziha Boussaïdi	أضراره ومخاطره كثيرة : 14000 حالة اجهاض سنويا <i>Ses risques et ses préjudices sont multiples : 14000 cas d'avortements par année</i>
29.		08-03-2016	نائلة السليني Neyla Sellini	في تقلب الدول العربية بين قيم الحداثة والموروث الساند: أيها العرب متى ستدركون أن المرأة هي فعلا إنسان؟ <i>Les oscillations des Etats arabes entre les valeurs de la modernité et l'héritage dominant. Arabes ! Quand comprendriez-vous que la femme est effectivement une personne humaine?</i>
30.		08-03-2016	Salma Bouraoui (entretien conduit par )	« Pour une éducation sexuelle ubiquitaire et égalitaire entre l'homme et la femme Youssri El Kissi, Président de la société tunisienne de sexologie clinique au temps
31.		08-03-2016	A.Z	Journée mondiale de la femme : Sauver la mère, l'enfant et la profession
32.		08-03-2016	L.H	Journée mondiale de la femme : Credif. Etude sur les inégalités dans la législation tunisienne : Les femmes souffrent encore de discrimination
33.		08-03-2016	H. Sayadi	Faire avancer la législation
34.		10-03-2016	D.B.S	Parité du genre et gouvernance locale. Le défi des pro-féministes. Miser sur la parité verticale et sur celle horizontale
35.		13-03-2016	Salah Ben Hamadi	Lutte contre la violence faite aux femmes. La société civile appelle à l'accélération de l'adoption du projet de loi.

36.		14.03.2016	---	<b>Campagne contre la violence faite aux femmes. Campagne de soutien à la loi intégrale</b>
37.		15.03.2016	Mohsen Zribi	<b>Création d'un front national pour la défense des droits de la femme. La coalition pour les femmes de Tunisie ( Sawa pour la gent féminine) continue de se battre, pour réduire les disparités entre les deux sexes.</b>
38.		19.03.2016	زياد كريشان Zyad Krichen	هل ينبغي منع النقاب في الفضاء العام؟ <i>Faut-il interdire le niqab dans l'espace public ?</i>
39.		20-03-2016	الزتايفي خولة Khawla Zetayki	كيف ينظر التونسي إلى هذه المرأة؟ بين السجارة و الحريوشة و « الكأس» <i>Comment le Tunisien voit cette femme : Entre cigarette, la pilule et le verre</i>
40.		20-03-2016	الشيخاوي سرحان Sarhane Chikhaoui	مقترح قانون قدمته كتلة الحرة في البرلمان: منع النقاب في الفضاءات العامة <i>Proposition de loi du groupe parlementaire El Horra : L'interdiction du voile dans l'espace public</i>
41.		22-03-2016	D. Ben Salem	<b>Lutte contre discrimination raciale : Comblent le vide juridique</b>
42.		24-03-2016	الهادي عافي Hedi Afi	العاملات في القطاع الفلاحي بسيدي بوزيد حقوق مهضومة و أنواع شتى من الانتهاكات <i>Les ouvrières du secteur agricole à Sidi Bou Zid : Des droits anéantis et des formes diverses de violations</i>
43.		25-03-2016	العوني El Ouni	العمران الأعلى 10 تونسيين وليبيين في وكر للبقاء <i>El Omrane Supérieur : 10 Tunisiennes et deux Libyens dans le repaire de la prostitution</i>
44.		30-03-2016	Faouzi KSIBI	<b>Polémique autour du port du niqab : Le conclave des séditieux</b>
45.		31-03-2016	Hela LAHBIB	<b>Proposition de loi portant sur le voile intégral contre le visage du radicalisme</b>

## 1) LES VIOLENCES CONJUGALES

La notion de viol conjugal (longtemps taboue et occultée) fait une percée remarquable. Les titres qui lui sont consacrés donnent au thème une visibilité nouvelle, posant, inégalement il est vrai, le problème clé de l'impunité de l'acte du fait du silence des lois mais aussi... des victimes. Plus généralement, c'est la violence conjugale qui suscite le plus de commentaires. « Le choc » de la photo des bleus sur le corps et les seins nus de la victime, postée sur les réseaux sociaux, attise les tensions et amène les journalistes à en relayer le message de prévention sur la presse écrite, comme en témoignent ces quelques titres.

1.		03.02.2016	أسماء وهاجر Asma et Hager	"في تونس : اغتصاب الزوجة جريمة بلا عقاب؟ شهادات نساء عشن بين جحيم الوقائع ونار الفضيحة كيف يتحول السكوت الى رضى رغم الاكراه؟ ماذا يقول فقه القضاء والدين وعلم الاجتماع وعلم النفس؟" <i>En Tunisie, le viol conjugal est-il un crime dans l'impunité</i>
2.		06.02.2016	أسماء صحبون Asma Sahboun	"كيف نوقف نزيف العنف الزوجي : ضحاياه أمهات وآباء وأبناء" <i>Comment arrêter la propagation de la violence conjugale. Ses victimes en sont les mères, les pères et les enfants</i>
3.		20.0.2106	Salma Bourraoui	<b>Femmes victimes de violences. La photo qui dérange/. Mais qui tire la sonnette d'alarme.</b>
4.		23.02.2016	Karima Ben Said	<b>Violences conjugales : Les victimes n'ont pas le temps</b>
5.		07-03-2016	وحيد الجربي Wahid Jribi	ثلاثة ارباع نساء تونس يعانين الاغتصاب الزوجي <i>Les Trois quarts de femmes Tunisiennes victimes de viol conjugal</i>

## 2) UNE LECTURE DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE ?

A l'inverse des brèves où il est focalisé sur des cas, isolant ainsi les violences faites aux femmes du système global des rapports de genre, les articles sélectionnés, tentent à leur manière et avec plus ou moins de justesse, une lecture plus systémique des violences de genre. Il faut reconnaître que l'exercice n'est pas identiquement pertinent tant les stéréotypes et les conservatismes ont « la peau dure ». Au détour des phrases et des énoncés, perce le jugement de valeur, le convenu, le retour du refoulé, les lignes infranchissables. Une sorte d'ambivalence caractérise certains titres. D'autres en revanche sont ouvertement et radicalement critiques. L'ensemble donne une impression mitigée comme en témoigne le tableau ci-après.

1.		11-01-2016	إيمان عبد اللطيف Iman Abdellatif	مطلقات.. أرامل.. عانسات: 56% من نساء تونس ضحايا العقلية الذكورية « Divorcées... Veuves... Célibataires : 56% des Tunisiennes victimes de la mentalité patriarcale »
2.		12-01-2016	خولة الزتايقي Khawla Zetayqui	المثلية الجنسية... حرية أم خطيئة؟ "Homosexualité : Liberté ou méfait »
3.			ناجية المكي Nejja El Melki.	"تورطن في الإرهاب والبغي والزواج العرفي , العالم السري للطالبات: من البحث على الذات إلى ضياع الذات" « Elles sont otages du terrorisme, de la prostitution et du mariage coutumier. Le monde secret des étudiantes. De la quête de soi à la perte de soi ».

4.		14-01-2016	اسماء سحيون Asma Sahboun	قراءة سوسيولوجية لمتغيرات المجتمع التونسي ما بعد الثورة : عنف... مخدرات ... انتحار ... وزواج عرفي « Lecture sociologique des mutations sociales après la révolution : Violence, drogues, suicide et mariage orfy »
5.		17-01-2016	أسماء وهاجر Asma et hager	لماذا يرفض «التوانسة» زواج بناتهم بغير المسلم؟ Pourquoi les Tunisiens refusent-ils le mariage de leurs filles avec un non-musulman ?
6.		21-01-2016	Hela Lahbib	Traite des personnes : Femmes et enfants, cibles privilégiées
7.		01.02.2016	اسماء سحيون Asma Sahboun	يتهدد الأزواج والأسر : نزيف العنف الجنسي والشذوذ Elle menace les couples et les familles : la propagation des violences sexuelles et des déviances
8.		03.02.2016	أسماء وهاجر Asma et hager	"في تونس : اغتصاب الزوجة جريمة بلا عقاب؟ شهادات نساء عشن بين جحيم الوقائع ونار الفضيحة كيف يتحول السكوت الى رضى رغم الاكراه؟ ماذا يقول فقه القضاء والدين وعلم الاجتماع وعلم النفس؟" En Tunisie, le viol conjugal est-il un crime dans l'impunité ?
9.		04.02.2016	بو هلال Bouhelal	"التنافس في قوائم الترشيح للانتخابات البلدية بين الممكن والمستحيل" La parité de candidatures sur les listes électorales aux municipales : entre le possible et l'impossible
10.		06.02.2016	اسماء صحبون Asma Sahboun	"كيف نوقف نزيف العنف الزوجي : ضحاياه أمهات وآباء وأبناء" Comment arrêter la propagation de la violence conjugale. Ses victimes en sont les mères, les pères et les enfants
11.		10.02.2016	Ahmed Nemlaghi	« Le principe d'égalité de Tous devant la loi »
12.		20.0.2106	Salma Bourraoui	Femmes victimes de violences. La photo qui dérange/. Mais qui tire la sonnette d'alarme.
13.		22.02.2016	حياة الغانمي Hayet Ghanmi	1600 طفلا يولدون سنويا خارج إطار الزواج 1600 nouveaux nés hors mariage
14.		23.02.2016	Karima Ben Said	Violences conjugales : Les victimes n'ont pas le temps
15.		26/02/2016		الحرمة الجسدية بين التكريس الدستوري وإكراهات الكشف عن الحقيقة L'intégrité physique entre consécration constitutionnelle et les contraintes du dévoilement de la vérité

16.		29.02.2016	منى البوعزيزي Mouna Bouazizi	الشروق تخترق عالم السجينات المحكومات بالمويد بمنوبة : فموت بطيء <i>ECHOUROUQ perce le monde des femmes détenues à vie de la Manouba: Crimes, drogues et mort lente</i>
17.		03-03-2016	S. Hamrouni	Violence à l'égard des femmes dans l'espace public. Résultats alarmants de l'enquête du CREDIF.
18.		03-03-2016	Héla Lahbib	Violence à l'égard des femmes. Témoignages. Dalenda Lagueche, Leila Rhiwi, Sana ben Achour
19.		04.03.2016	سيماء المزوغي Sayma Mzoughi	الكريديف ينبه لتنامي العنف ضد المرأة ويطلق حملة الشارع مش ليك وحدك: أرقام مفزعة وتوصيات إلى أين؟ <i>Le Credif alerte de l'ampleur des violences à l'égard des femmes et lance une campagne « la rue n'est pas qu'à toi : Des chiffres alarmants. Recommandations. Vers où ?</i>
20.		07-03-2016	L.H	50 ans de planning familial. Une histoire et des acquis (Double page)
21.		07-03-2016	لمياء الشريف Lamia Chérif	البطالة قلبت الأدوار: زوجات قوامات على الأزواج <i>Le Chômage a inversé les rôles : des épouses « tutrices » des conjoints</i>
22.		07-03-2016	وحيد الجربي Wahid Jribi	ثلاثة ارباع نساء تونس يعانين الاغتصاب الزوجي <i>Les Trois quarts de femmes Tunisiennes victimes de viol conjugal</i>
23.		07-03-2016	منيرة المثلوثي Mounira Mathlouthi	نساء يهربن من العنف ويقعن في ادمان الزطلة <i>Des femmes fuient la violence et tombent dans l'addiction aux stupéfiants</i>
24.		07-03-2016	الحبيب ميساوي Habib Missaoui	غدا اليوم العالمي للمرأة : نساء تونس بين انتهازية الليبرالية وتدجين المحافظين <i>Demain, la journée internationale des femmes. Les Tunisiennes entre l'opportunisme du libéralisme et l'assujettissement des conservateurs</i>
25.		07-03-2016	نزيفة بوسعيد Naziha Boussaid	المرأة ومواقع القرار. خمس سنوات من التراجعات... أي مصير؟ <i>Femme et poste de décision. Cinq années de régression. Quel devenir ?</i>
26.		07-03-2016	اسماء سحبون Asma Sahboun	75 % منهن تعرضن للعنف الجنسي ما بين 2011 و2015 <i>« 77% d'entre elles victimes de violences entre 2011 et 2015 »</i>
27.		07-03-2016	نزيفة بوسعيد Naziha Boussaïdi	أضراره ومخاطره كثيرة : 14000 حالة إجهاض سنويا <i>Ses risques et ses préjudices sont multiples : 14000 cas d'avortements par année</i>
28.		08-03-2016	نائلة السليبي Neyla Sellini	في تقليب الدول العربية بين قيم الحداثة والموروث الساند: أيها العرب متى ستدركون أن المرأة هي فعلا إنسان؟ <i>Les oscillations des Etats arabes entre les valeurs de la modernité et l'héritage dominant. Arabes ! Quand comprendriez-vous que la femme est effectivement une personne humaine?</i>

29.		08-03-2016	Salma Bouraoui (entretien conduit par )	« Pour une éducation sexuelle ubiquitaire et égalitaire entre l'homme et la femme Youssri El Kissi, Président de la société tunisienne de sexologie clinique au temps
30.		08-03-2016	A.Z	Journée mondiale de la femme : Sauver la mère, l'enfant et la profession
31.		08-03-2016	L.H	Journée mondiale de la femme : Credif. Etude sur les inégalités dans la législation tunisienne : Les femmes souffrent encore de discrimination
32.		08-03-2016	H. Sayadi	Faire avancer la législation
33.		10-03-2016	D.B.S	Parité du genre et gouvernance locale. Le défi des pro-féministes. Miser sur la parité verticale et sur celle horizontale
34.		13-03-2016	Salah Ben Hamadi	Lutte contre la violence faite aux femmes. La société civile appelle à l'accélération de l'adoption du projet de loi.
35.		14.03.2016	---	Campagne contre la violence faite aux femmes. Campagne de soutien à la loi intégrale
36.		15.03.2016	Mohsen Zribi	Création d'un front national pour la défense des droits de la femme. La coalition pour les femmes de Tunisie ( Sawa pour la gent féminine) continue de se battre, pour réduire les disparités entre les deux sexes.
37.		19.03.2016	زياد كريشان Zyad Krichen	هل ينبغي منع النقاب في الفضاء العام؟ <i>Faut-il interdire le niqab dans l'espace public ?</i>
38.		20-03-2016	خولة الزتايقي Khawla Zetaïky	كيف ينظر التونسي إلى هذه المرأة؟ بين السجارة و الحروبشة و « الكأس» <i>Comment le Tunisien voit cette femme : Entre cigarette, la pilule et le verre</i>
39.		20-03-2016	الشيخاوي سرحان Sarhane Chikhaoui	مقترح قانون قدمته كتلة الحرة في البرلمان: منع النقاب في الفضاءات العامة <i>Proposition de loi du groupe parlementaire El Horra : L'interdiction du voile dans l'espace public</i>
40.		22-03-2016	D. Ben Salem	Lutte contre discrimination raciale : Comblent le vide juridique
41.		24-03-2016	الهادي عافي Hedi Afi	العاملات في القطاع الفلاحي بسيدي بوزيد حقوق مهضومة و أنواع شتى من الانتهاكات <i>Les ouvrières du secteur agricole à Sidi Bou Zid : Des droits anéantis et des formes diverses de violations</i>

42.		25-03-2016	العوني El Ouni	ال عمران الأعلى 10 تونسيين وليبيين في وكر للبقاء <i>El Omrane Supérieur : 10 Tunisiennes et deux Libyens dans le repaire de la prostitution</i>
43.		30-03-2016	Faouzi KSIBI	<b>Polémique autour du port du niqab : Le conclave des séditieux</b>
44.		31-03-2016	Hela LAHBIB	<b>Proposition de loi portant sur le voile intégral contre le visage du radicalisme</b>

### 3) CRITIQUE DU DISPOSITIF LEGISLATIF ET ECHOS AUX REVENDEICATIONS POUR UNE LOI INTEGRALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Divers titres, à la critique mitigée, ont pour objet l'analyse du dispositif juridique. Ils portent sur le viol conjugal, la parité de candidature, l'égalité, la violence de genre, l'intégrité physique et morale, le voile. Leurs analyses font état du **vide juridique** (le viol conjugal), de **l'ineffectivité** de certaines dispositions constitutionnelles (intégrité physique et morale), de **l'ambiguïté** de certains principes du droit (égalité devant la loi), de **la résistance** au changement (parité horizontale). A l'approche du 8 mars - journée internationale des femmes-, le dossier du projet de loi intégrale contre les violences contre les femmes et les filles est ouvert. La parole y est donnée aux féministes dont le discours rompt avec les lieux communs sur l'exception législative tunisienne' (

1.		03.02.2016	أسماء وهاجر Asma et Hager	"في تونس : اغتصاب الزوجة جريمة بلا عقاب؟ شهادات نساء عشن بين جحيم الوقائع ونار الفضيحة كيف يتحول السكوت الى رضى رغم الاكراه؟ ماذا يقول فقه القضاء والدين وعلم الاجتماع وعلم النفس؟" <i>En Tunisie, le viol conjugal est-il un crime dans l'impunité</i>
2.		04.02.2016	بوهلال Bouhelal	"التنافس في قوائم الترشيح للانتخابات البلدية بين الممكن والمستحيل" <i>La parité de candidatures sur les listes électorales aux municipales : entre le possible et l'impossible</i>
3.		10.02.2016	Ahmed Nemlaghi	« <b>Le principe d'égalité de Tous devant la loi</b> »
4.		26/02/2016	----	الحرمة الجسدية بين التكريس الدستوري وإكراهات الكشف عن الحقيقة <b>L'intégrité physique entre consécration constitutionnelle et les contraintes du dévoilement de la vérité</b>
5.		03-03-2016	S. Hamrouni	<b>Violence à l'égard des femmes dans l'espace public. Résultats alarmants de l'enquête du CREDIF.</b>
6.		03-03-2016	Héla Lahbib	<b>Violence à l'égard des femmes. Témoignages. Dalenda Lagueche, Leila Rhiwi, Sana ben Achour</b>

7.		04.03.2016	سيماء المزوغي Sayma Mzoughi	الكريديف ينبه لتنامي العنف ضد المرأة ويطلق حملة الشارع مش ليك وحدك: أرقام مفرجة وتوصيات إلى أين؟ <i>Le Credif alerte de l'ampleur des violences à l'égard des femmes et lance une campagne « la rue n'est pas qu'à toi : Des chiffres alarmants. Recommandations. Vers où ?</i>
8.		07-03-2016	L.H	50 ans de planning familial. Une histoire et des acquis (Double page)
9.		08-03-2016	L.H	Journée mondiale de la femme : Credif. Etude sur les inégalités dans la législation tunisienne : Les femmes souffrent encore de discrimination
10.		08-03-2016	H. Sayadi	Faire avancer la législation
11.		10-03-2016	D.B.S	Parité du genre et gouvernance locale. Le défi des pro-féministes. Miser sur la parité verticale et sur celle horizontale
12.		13-03-2016	Salah Ben Hamadi	Lutte contre la violence faite aux femmes. La société civile appelle à l'accélération de l'adoption du projet de loi.
13.		14.03.2016	---	Campagne contre la violence faite aux femmes. Campagne de soutien à la loi intégrale
14.		15.03.2016	Mohsen Zribi	Création d'un front national pour la défense des droits de la femme. La coalition pour les femmes de Tunisie ( Sawa pour la gent féminine) continue de se battre, pour réduire les disparités entre les deux sexes.
15.		19.03.2016	زياد كريشان Zyad Krichen	هل ينبغي منع النقاب في الفضاء العام؟ <i>Faut-il interdire le niqab dans l'espace public ?</i>
16.		20-03-2016	الشيخاوي سرحان Sarhane Chikhaoui	مقترح قانون قدمته كتلة الحرة في البرلمان: منع النقاب في الفضاءات العامة <i>Proposition de loi du groupe parlementaire El Horra : L'interdiction du voile dans l'espace public</i>
17.		22-03-2016	D. Ben Salem	Lutte contre discrimination raciale : Combler le vide juridique
18.		24-03-2016	الهادي عافي Hédi Afi	العاملات في القطاع الفلاحي بسيدي بوزيد حقوق مهضومة و أنواع شتى من الانتهاكات <i>Les ouvrières du secteur agricole à Sidi Bou Zid : Des droits anéantis et des formes diverses de violations</i>
19.		30-03-2016	Faouzi KSIBI	Polémique autour du port du niqab : Le conclave des séditieux
20.		31-03-2016	Hela LAHBIB	Proposition de loi portant sur le voile intégral contre le visage du radicalisme

## CONCLUSION PROVISOIRE

Cette conclusion – toute provisoire- reprend les recommandations issues de la journée de dialogue du 30 septembre 2016.

- Multiplier les échanges et les ateliers de sensibilisation entre les professionnels des médias et les activistes des droits humains et de défense des droits des femmes sur l'approche genre des violences et ce, sous forme de tables rondes et de rencontres périodiques.
- Assurer une plus large pédagogie des questions de droits et de législation, notamment sur les instruments universels des droits humains ainsi que sur le droit tunisien et comparé relatif aux questions femmes (droit pénal, droit du statut personnel, droit international privé, loi intégrale contre les violences, etc.)
- Divulguer et simplifier ces connaissances (approche genre, instruments universels, notions constitutionnelles et législatives, enquêtes et statistiques, etc. ) à travers l'élaboration commune et participative d'un dictionnaire à l'usage des journalistes et des activistes.

..... **A SUIVRE !**